

Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Comité de Pilotage 12/12/2024

Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

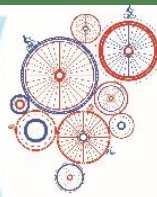


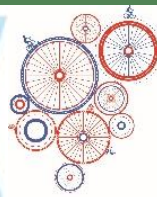
Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Rappel du schéma d'intention retenu

Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



		janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24
Phase 1 Diagnostic/Etat des lieux	Lancement de l'étude		COMOB									
	Repérage de l'existant - aménagement											
	Repérage de l'existant - stationnement											
	Cartographie de l'existant											
	Diagnostic territorial (PGM, étude de flux)											
	Cartographie des données du diagnostic											
	Réunion techniques (communes, Dép, EPCI...)											
Rapport de synthèse écrite					Rendu							
Phase 2 Concertation	Construction questionnaire (dématérialisé ?)											
	Mise en ligne ou flying											
	Analyse et synthèse de l'enquête											
	Restitution Phase 1 & 2						COTECH	COMOB				
Phase 3 Schéma d'intention	Définition des enjeux communautaires											
	Définition du schéma d'intention											
	Validation schéma d'intention (COMOB + bureau)											
Phase 4 Plan d'Actions	Repérages terrains											
	Construction du réseau cyclable (SIG)											
	Validation du réseau cyclable par communes...											
	Réunion technique avec partenaires (Dép, EPCI,...)									COTECH		
	Chiffrages, PPI, Gouvernance											
	COFIL											
	Validation du schéma cyclable										COMOB	Restitution
	Cartographie du réseau cyclable final										CM* + CC*	

Rappel des enjeux issus du diagnostic + schéma d'intention

Forces :

- Plus de **115 kilomètres d'aménagements cyclables**
- Des **infrastructures de stationnement existantes**
- Des **professionnels du vélo** implantés sur le territoire
- Des **distances souvent courtes**
- Une **topographie favorable** en « Est/Ouest »

Faiblesses :

- Des **infrastructures cyclables perfectibles**
- Des **discontinuités cyclables**
- Des **contraintes naturelles** et **artificielles**

Opportunités :

- Une **dynamique nationale favorable**
- Des **possibilités de co-financements**
- Des **acteurs locaux motivés** et **citoyens demandeurs**
- Un **potentiel intermodal**
- Des **projets cyclables structurants en cours**
- Des **chemins** et **routes secondaires**

Menaces :

- La **gestion** et **mise en œuvre** du **SDC**
- L'**intégration des aménagements** pour les **futurs projets**
- Le **montage des dossiers de subventions**

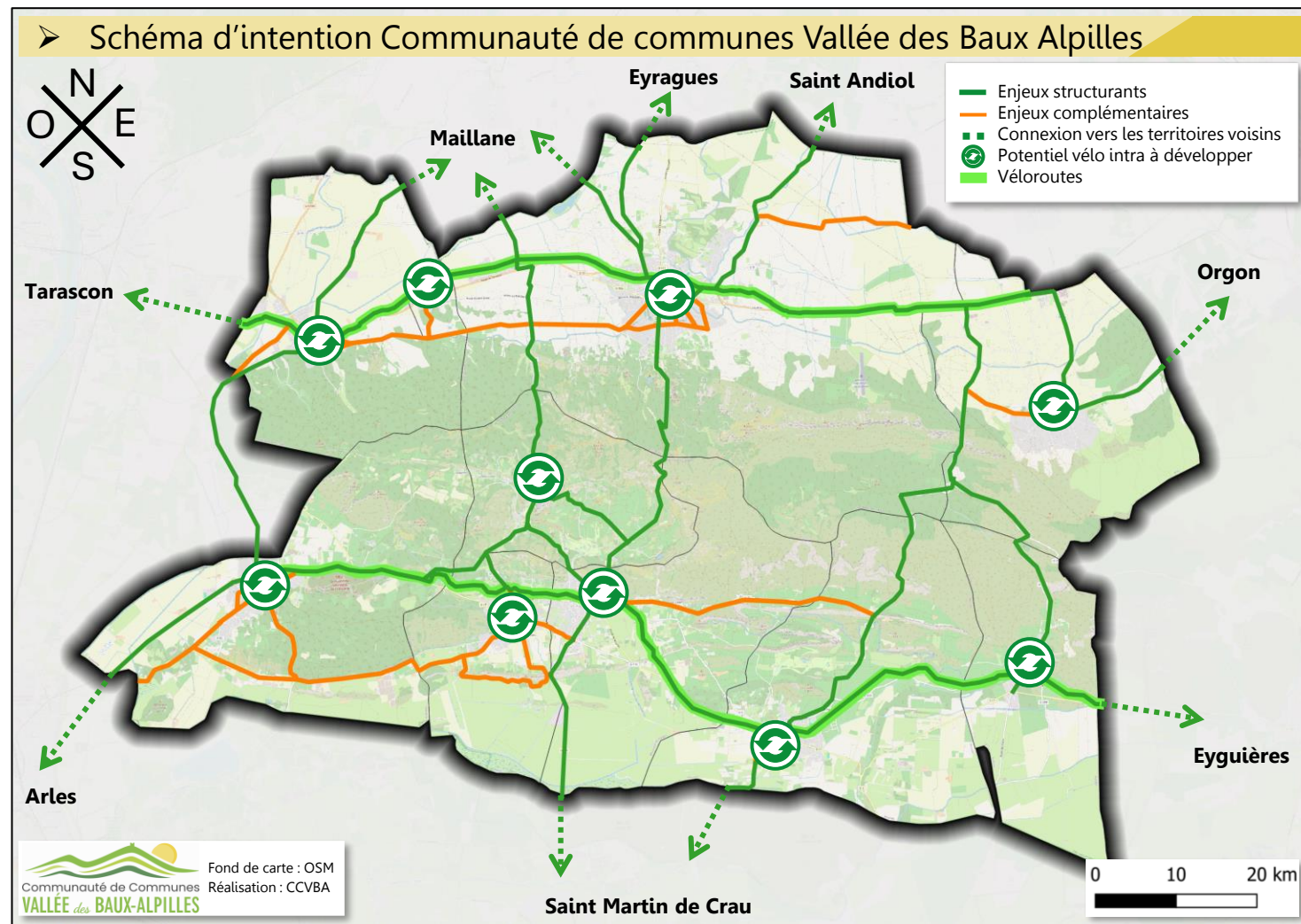




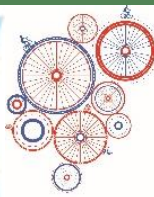
Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Programmation des infrastructures cyclables

Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE





1) Se déplacer en sécurité

Description de l'action :

Assurer la continuité et la sécurité des aménagements cyclables préconisés et existants.

Offrir un réseau cyclable permettant des connexions internes à la CCVBA (à l'intérieur des communes et entre les communes) et en direction des EPCI voisins.

Temporalité :

Réalisation des aménagements cyclables identifiés au sein du Schéma Directeur Cyclable en fonction du phasage établie (réalisation court, moyen, long terme).

Court terme → 2025 -2028

Moyen terme → 2029- 2032

Long terme → 2033 -2035

1A) Construction d'un réseau cyclable maillé et hiérarchisé

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA*



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA, CEE...)



* En zone d'activités

Cibles :

L'ensemble des aménagements cyclables préconisés dans le Schéma Directeur Cyclable. Cela comprend les aménagements physiques (voie verte, piste cyclable) ainsi que la signalisation verticale (panneau) et horizontale (marquage au sol).

Modalités de mise en œuvre :

Réalisation des aménagements cyclables par les gestionnaires de voirie (CD 13, Communes ainsi que la CCVBA dans les zones d'activités).

Possibilité d'accompagnement technique par la CCVBA lors de la réalisation d'aménagements cyclables par les communes.

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)

Niveau 3 (long terme*)



294 km d'aménagements cyclables projetés dont 206 à créer.

Les **aménagements en site propre** sont **privilegiés** pour des **itinéraires structurants** du territoire (EV08 et B012) ainsi que pour des **liaisons vers les territoires voisins**.

Les **itinéraires reliant les Communes sur des tronçons restreints** (traversée des Alpilles) ou **secondaires** sont en **partage de voirie**.

Les **centre-urbains** sont majoritairement en **Zone 30/Limitation 30, CVCB**, ou Zone de rencontre**.

Zone/Limitation 30 : 71,1 km

- Existant : **19,6 km**
- A améliorer : **25,7 km**
- A créer : **25,8 km**

Bande cyclable : 10,4 km

- Existant : -
- A améliorer : **9,6 km**
- A créer : **0,8 km**

Zone de rencontre : 16,5 km

- Existant : **2,4 km**
- A améliorer : **3 km**
- A créer : **11,1 km**

Partage de voirie : 123,1 km

- Existant : **0,5 km**
- A améliorer : **1 km**
- A créer : **121,6 km****

Voie verte : 56,8 km

- Existant : **19,3 km**
- A améliorer : **1,3 km**
- A créer : **36,2 km***

Piste cyclable : 9,3 km

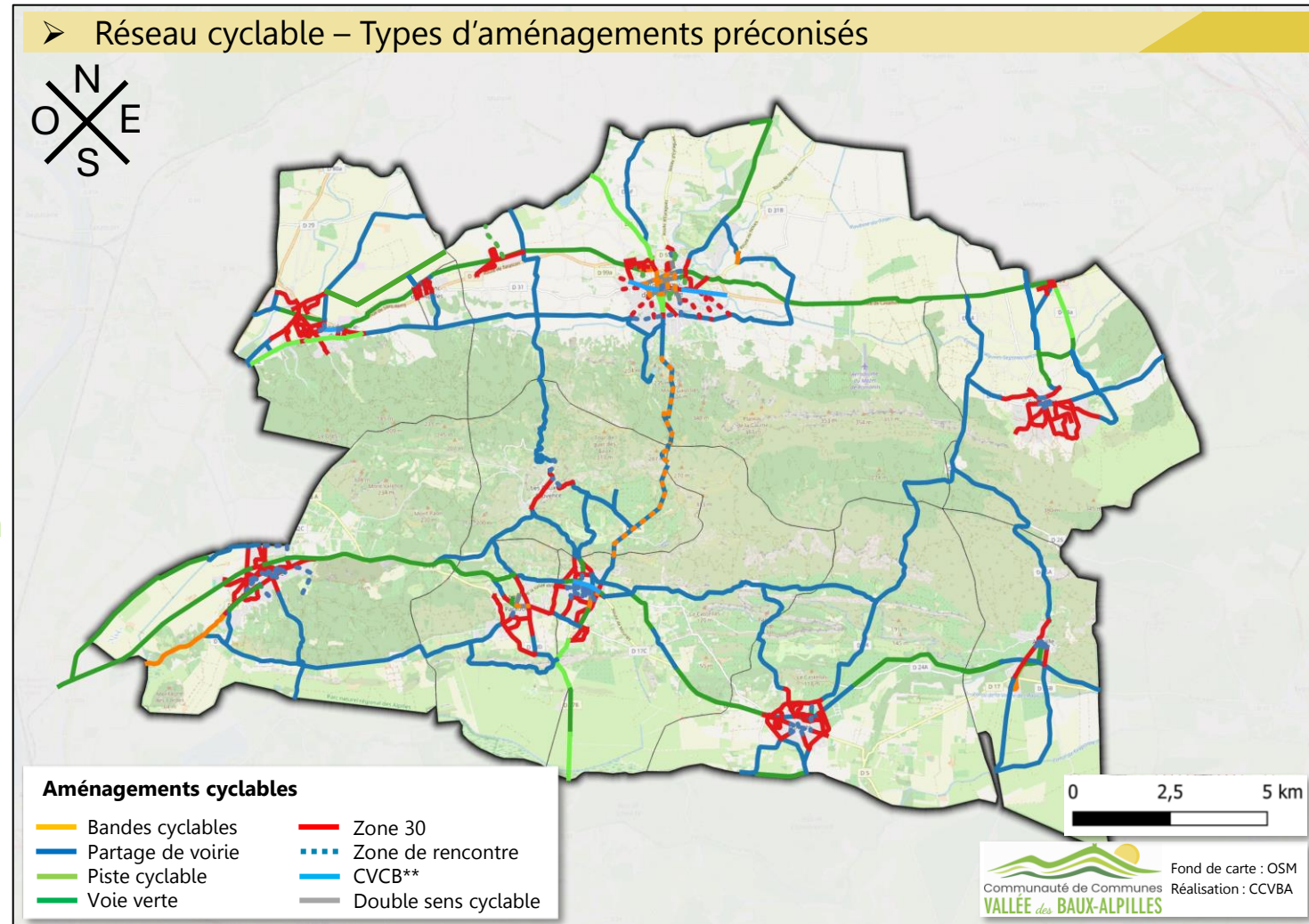
- Existant : **0,4 km**
- A améliorer : -
- A créer : **8,9 km**

CVCB : 2,6 km**

- Existant : -
- A améliorer : **1 km**
- A créer : **1,6 km**

Double sens : 4,6 km

- Existant : **2,2 km**
- A améliorer : **1,9 km**
- A créer : **0,4 km**



****Chaussée à voie centrale banalisée (chaucidou)**

Programmation des infrastructures cyclables – Niveau de priorisation des aménagements

Le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles s'articule autour de **trois niveaux de priorisation** :

Niveau Structurant :

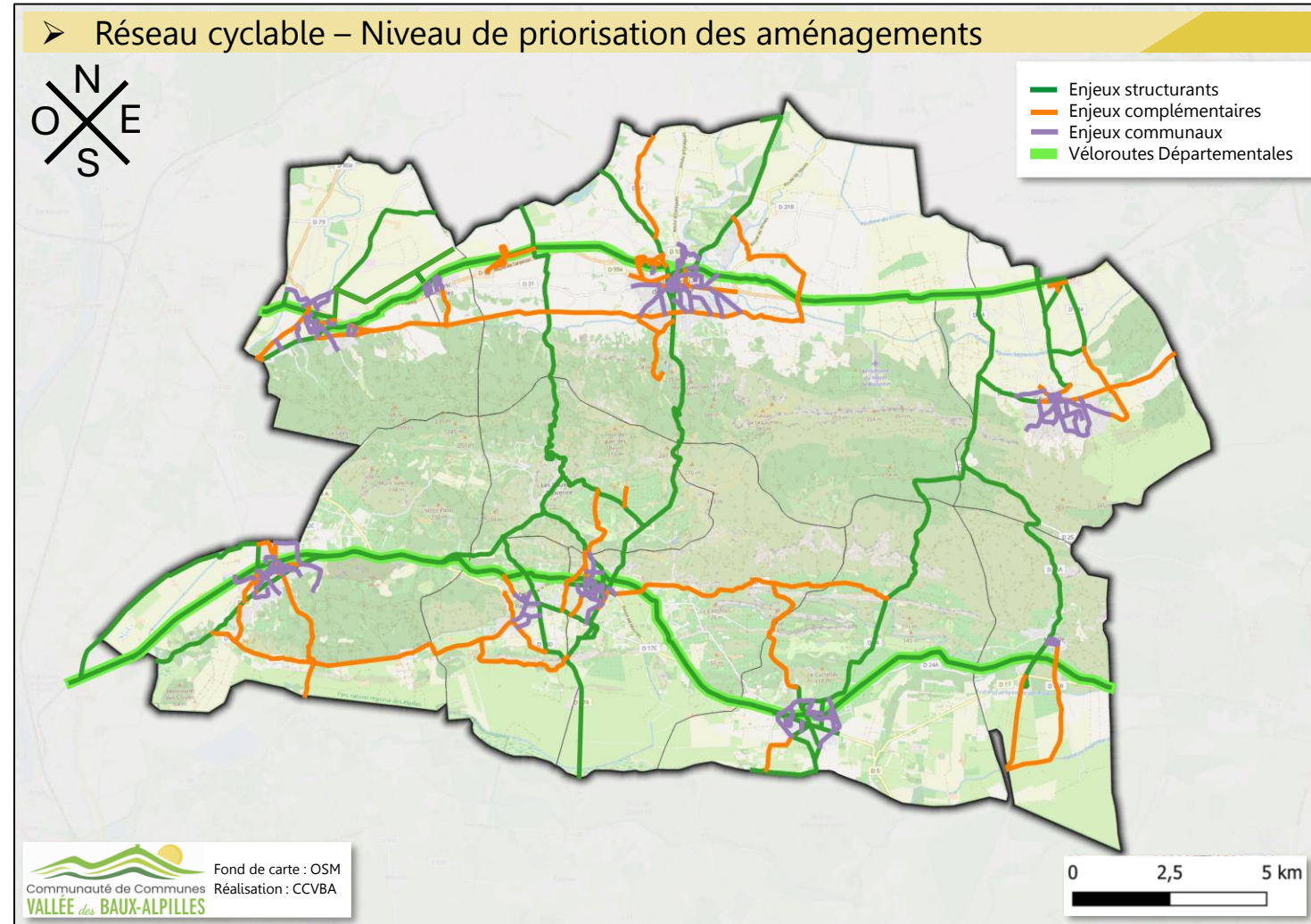
- Apaiser et sécuriser la circulation des modes actifs au sein des centre-bourgs sur des axes forts et stratégiques.
- Relier les Communes de la CCVBA entre elles.
- Connecter les interfaces du territoire en direction des territoires voisins.

Niveau secondaire :

- Connecter les Communes de la CCVBA entre elles via des itinéraires avec un prisme cycloportif / cyclo touristique.
- Connecter les interfaces du territoire en direction des territoires voisins.

Niveau Communal :

- Assurer des continuités cyclables à l'intérieur des Communes.



Le réseau cyclable préconisé s'appuie sur :

→ Des **aménagements cyclables existants** recensés lors du **diagnostic territorial** et **ne nécessitant pas d'améliorations** ou de travaux.

(cas de la voie verte « La Méditerranée à vélo » ainsi que l'aménagement de certains centre-ville).

→ **44 kilomètres d'aménagements existants**

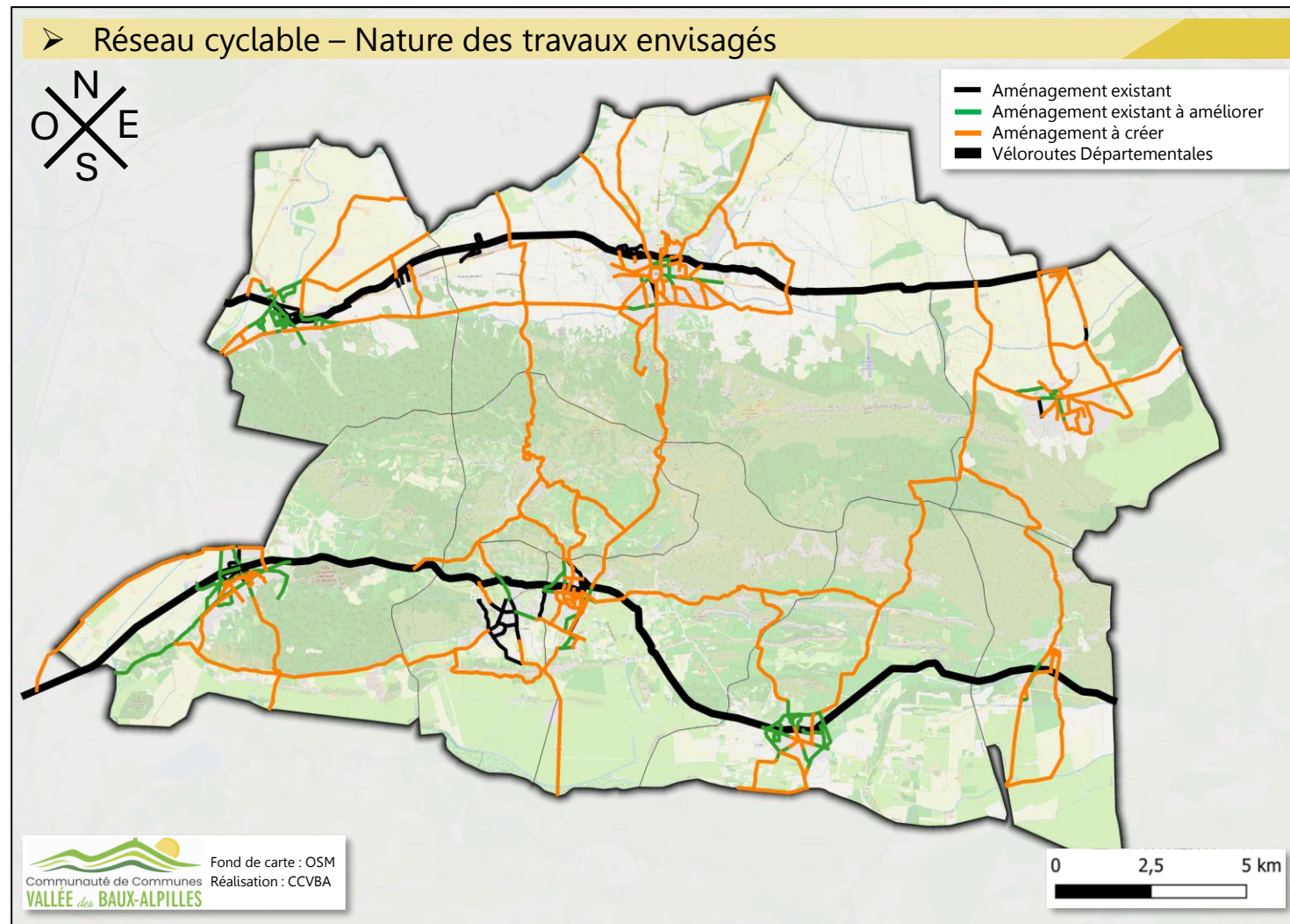
→ Des **aménagements cyclables existants** recensés lors du diagnostic **nécessitant des travaux d'amélioration**.

(bandes multifonctionnelles du Département, aménagements de certains centre-ville).

→ **44 kilomètres d'aménagements à améliorer**

→ Des **aménagements cyclables à créer**.

→ **206 kilomètres d'aménagements à créer***



Fiche tronçon N°1 – Ch. de Rousty

Caractéristiques

Commune : Mas Blanc des Alpilles

Type d'aménagement : Partage de Voirie

Longueur : 980 m

Niveau de hiérarchisation du réseau : Secondaire

Priorité : Court terme

Typologie des travaux : Création / amélioration

Commentaires :

Route très peu circulée reliant le centre de la commune de Mas Blanc des Alpilles à l'ancien chemin d'Arles, itinéraire privilégié des cycloportifs et cyclotouristes. Le flux de véhicules/jours ne nécessite pas la création d'une voie vélo dédiée.

Faisabilité

Foncier :

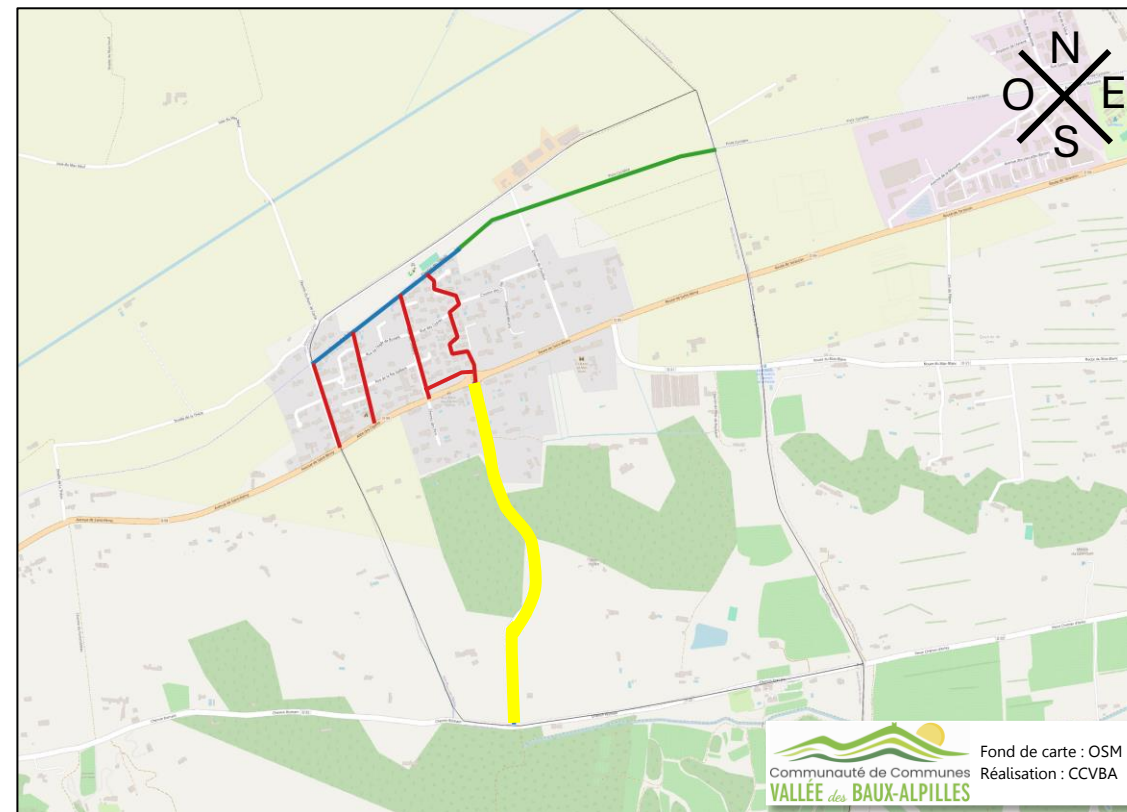
Chemin communal

Technique :

- . Chaussée dégradée nécessitant une réfection complète.
- . Pose de Panneaux « Partageons la route ». 1 par sens.
- . Pose de pictogramme vélo au sol. 1 par sens tous les 100 mètres.

Estimation financière (coûts d'investissement) :

94000 € HT (Coût maîtrise d'œuvre inclus)*



1) Se déplacer en sécurité

Description de l'action :

Réduire la vitesse des véhicules motorisés pour accroître la sécurité des modes actifs notamment au niveau des zones de centres-villes/bourgs et des pôles générateurs de déplacements structurants.

Temporalité :

Mise en place de zones de circulation apaisées selon les itinéraires cyclables identifiés en zone urbaine dans le Schéma Directeur Cyclable.

Réalisation en fonction du phasage établie (court, moyen, long terme).

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA...)



Cibles :

Tous les centres-villes/bourgs des Communes du territoire.

* En zone d'activités

Modalités de mise en œuvre :

Réalisation des aménagements par les gestionnaires de voirie (CD 13, Communes ainsi que la CCVBA dans les zones d'activités).

Possibilité d'accompagnement technique par la CCVBA lors de la réalisation d'aménagements cyclables par les communes.

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)

Niveau 3 (long terme*)

1B) Apaiser les circulations



La majorité des Communes du territoire ont d'ores et déjà déployé des aménagements **d'abaissement des vitesses** et **d'apaisement de la circulation automobile** en leur centre (notamment autour des établissements scolaires) pour favoriser le développement des modes actifs.

Sur les **87,6 km d'aménagements**, **50,7 kilomètres sont existants** et **28,7km nécessitent des améliorations** (signalisation verticale / horizontale).

36,9 km d'aménagements à créer

Zone/Limitation 30 : 71,1 km

- Existant : **19,6 km**
- A améliorer : **25,7 km**
- A créer : **25,8 km**

Bande cyclable : 10,4 km

- Existant : -
- A améliorer : **9,6 km**
- A créer : **0,8 km**

Zone de rencontre : 16,5 km

- Existant : **2,4 km**
- A améliorer : **3 km**
- A créer : **11,1 km**

Partage de voirie : 123,1 km

- Existant : **0,5 km**
- A améliorer : **1 km**
- A créer : **121,6 km**

Voie verte : 56,8 km

- Existant : **19,3 km**
- A améliorer : **1,3 km**
- A créer : **36,2 km**

Piste cyclable : 9,3 km

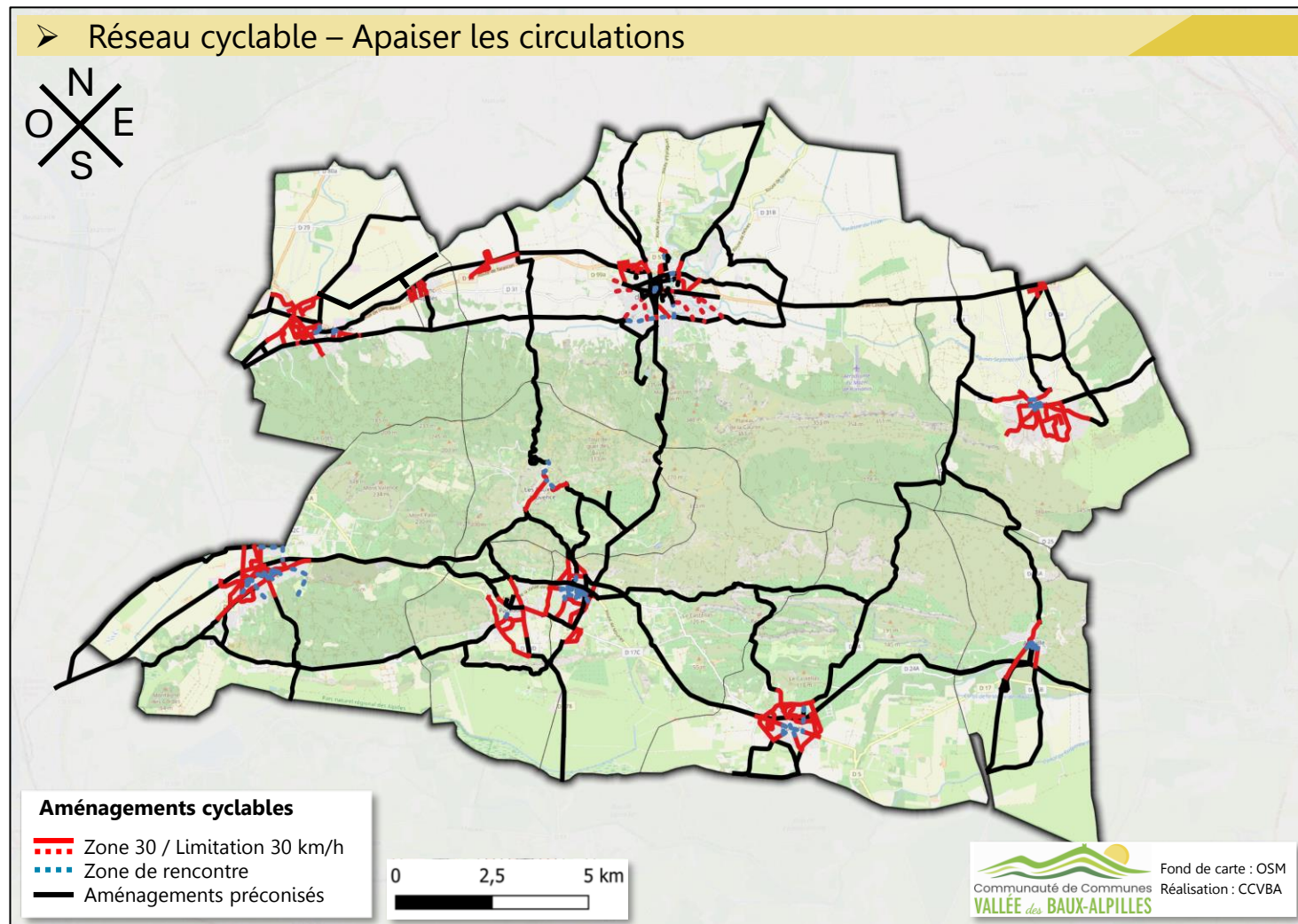
- Existant : **0,4 km**
- A améliorer : -
- A créer : **8,9 km**

CVCB : 2,6 km

- Existant : -
- A améliorer : **1 km**
- A créer : **1,6 km**

Double sens : 4,6 km

- Existant : **2,2 km**
- A améliorer : **1,9 km**
- A créer : **0,4 km**



1) Se déplacer en sécurité

Description de l'action :

À l'échelle du territoire, et afin de sécuriser les pratiques cyclables sur des secteurs ne pouvant intégrer des aménagements cyclables en site propre, l'implantation de panneaux rappelant les règles de partage de la route et des pictogramme vélos aux sols sont préconisés sur les routes départementales et communales peu circulées.

Temporalité :

Mise en place de zones de circulation partagées selon les itinéraires cyclables identifiés dans le Schéma Directeur Cyclable.

Réalisation en fonction du phasage établie (court, moyen, long terme).

1C) Partager la route



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA, AGIR)



Cibles :

Axes routiers sur lesquels ne sont pas programmés d'infrastructures cyclables (bandes, piste, voie verte...) et sur lesquels des pratiques quotidiennes / cycloportives / cyclo touristiques sont récurrentes.

Ces itinéraires cyclables sont principalement préconisés sur des axes routiers hors agglomération.



Modalités de mise en œuvre :

Réalisation des aménagements cyclables par les gestionnaires de voirie (CD 13 et Communes).

Possibilité d'accompagnement technique par la CCVBA lors de la réalisation d'aménagements cyclables par les communes.

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)

Niveau 3 (long terme*)

Les itinéraires en partage de voirie sont soit des **itinéraires dit « contraints »** ne permettant pas d'aménagements cyclables hors voirie routière (cas des liaisons Nord-Sud) ou des **itinéraires secondaires** à faible trafic routier et à fort potentiel cyclosporatif ou cyclo touristique.

Sur les **123,1 km d'aménagements**, **121,6 sont à créer**.

La mise en partage de voirie consiste à **indiquer à l'automobiliste la présence de cycles sur la route** (panneaux partageons la voirie, pictogrammes vélo). Il y a ainsi une **mixité des usages signalée**.

Zone/Limitation 30 : 71,1 km

- Existant : 19,6 km
- A améliorer : 25,7 km
- A créer : 25,8 km

Voie verte : 56,8 km

- Existant : 19,3 km
- A améliorer : 1,3 km
- A créer : 36,2 km

Bande cyclable : 10,4 km

- Existant : -
- A améliorer : 9,6 km
- A créer : 0,8 km

Piste cyclable : 9,3 km

- Existant : 0,4 km
- A améliorer : -
- A créer : 8,9 km

Zone de rencontre : 16,5 km

- Existant : 2,4 km
- A améliorer : 3 km
- A créer : 11,1 km

CVCB : 2,6 km

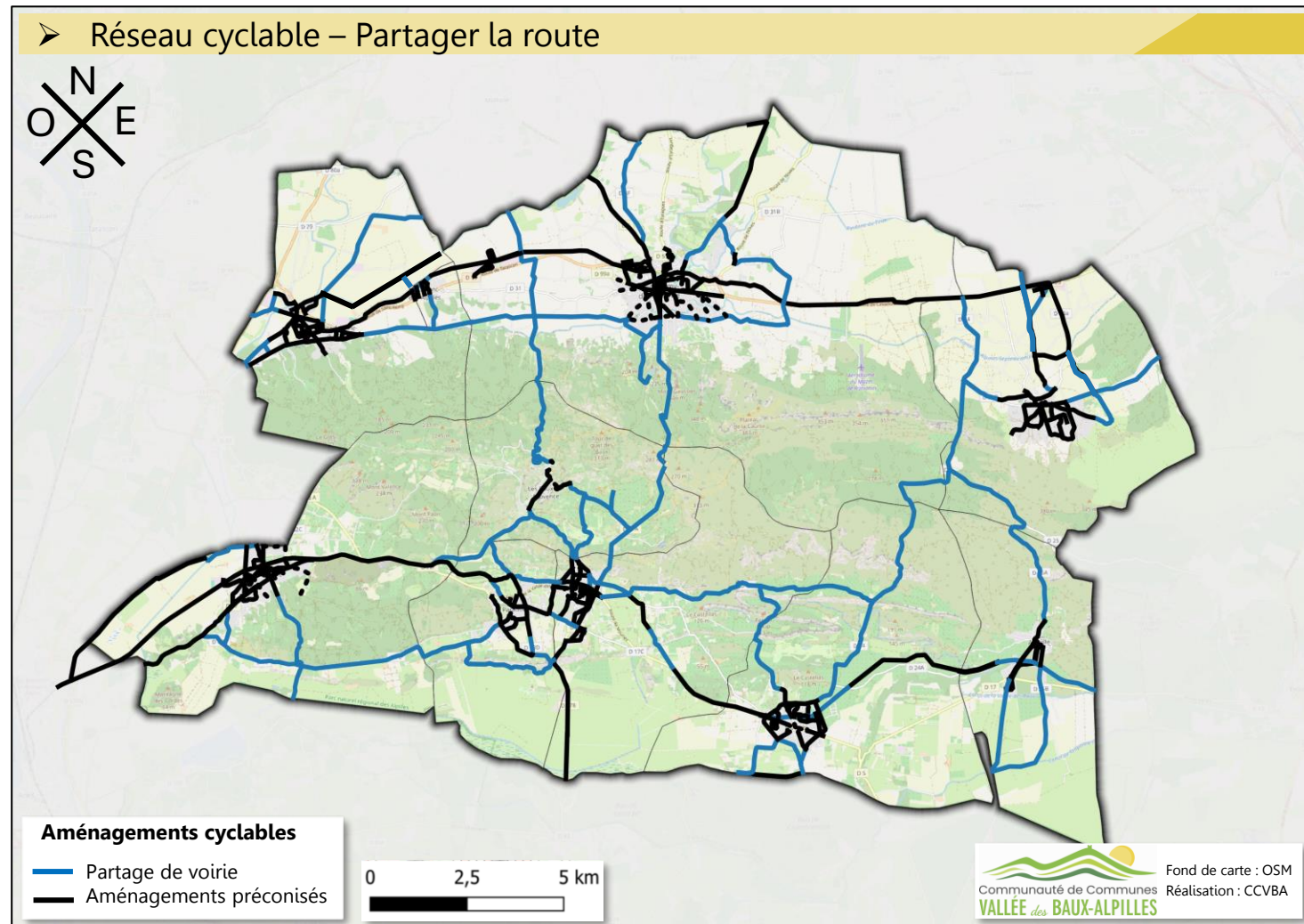
- Existant : -
- A améliorer : 1 km
- A créer : 1,6 km

Partage de voirie : 123,1 km

- Existant : 0,5 km
- A améliorer : 1 km
- A créer : 121,6 km*

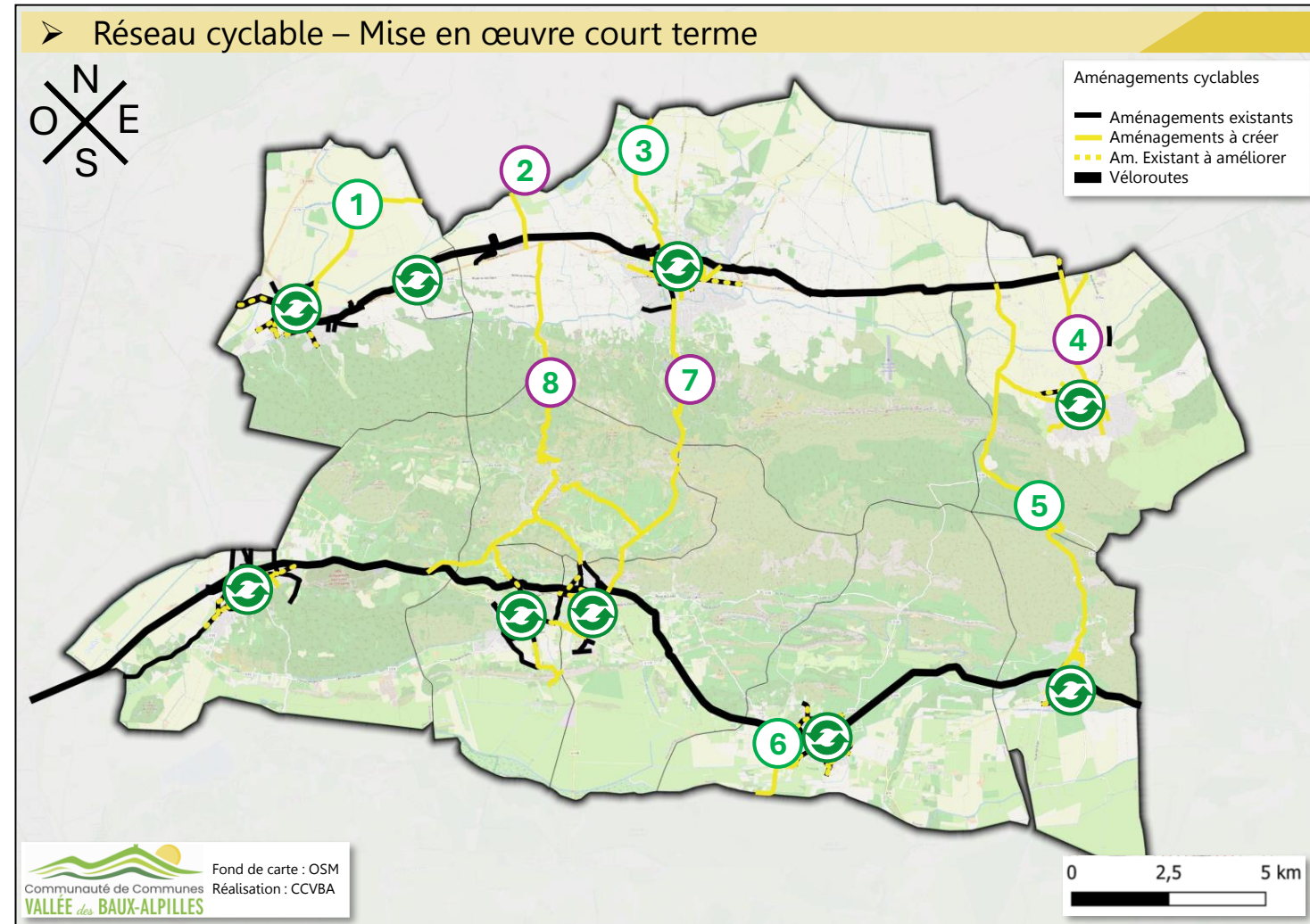
Double sens : 4,6 km

- Existant : 2,2 km
- A améliorer : 1,9 km
- A créer : 0,4 km



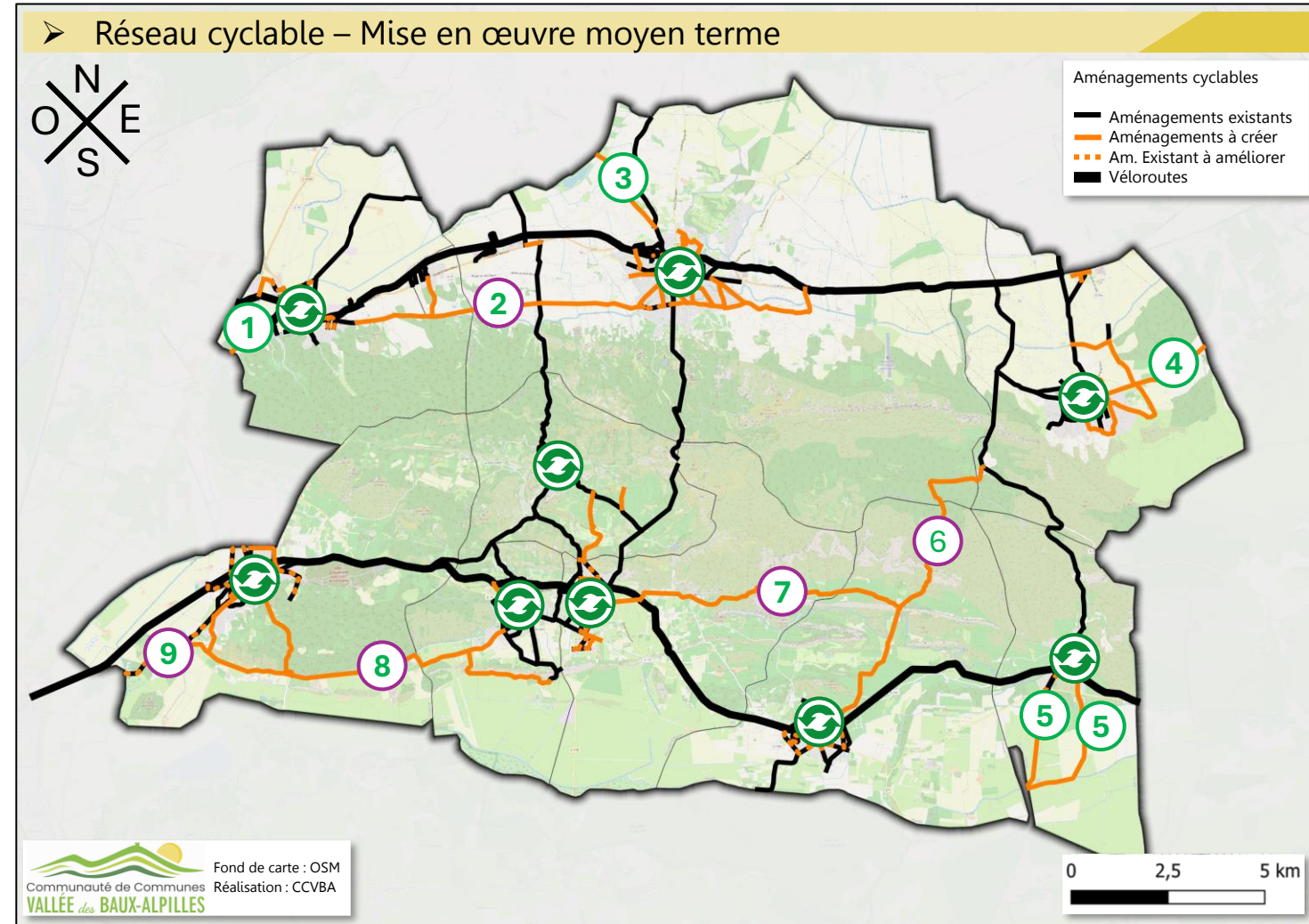
Liaison cyclables horizon 2025-2028

- 1 Liaison Saint Etienne du Grès - Maillane**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via les RD32 et RD79.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- 2 Liaison Eurovélo 8 – ZA La Massane – Maillane**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD27.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 3 Itinéraire Saint Rémy de Provence - Eyragues**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la route des Jardins.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- 4 Liaison Eurovélo 8 – ZA des Grandes Terres - Eygalières**
→ Itinéraire proposé via une voie verte + Partage de voirie.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- 5 Eygalières – Aureille**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD25.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 6 Mouriès – Saint Martin de Crau**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD24.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 7 Saint Rémy de Provence – Baux de Provence – Maussane les Alpilles**
→ Itinéraires proposés en partage de voirie par les RD5 et par le Val d'Enfer.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- Centre Bourg**
→ Les zones de rencontres, limitations et Zone 30 sont privilégiées.
→ Maître d'ouvrage : Communes



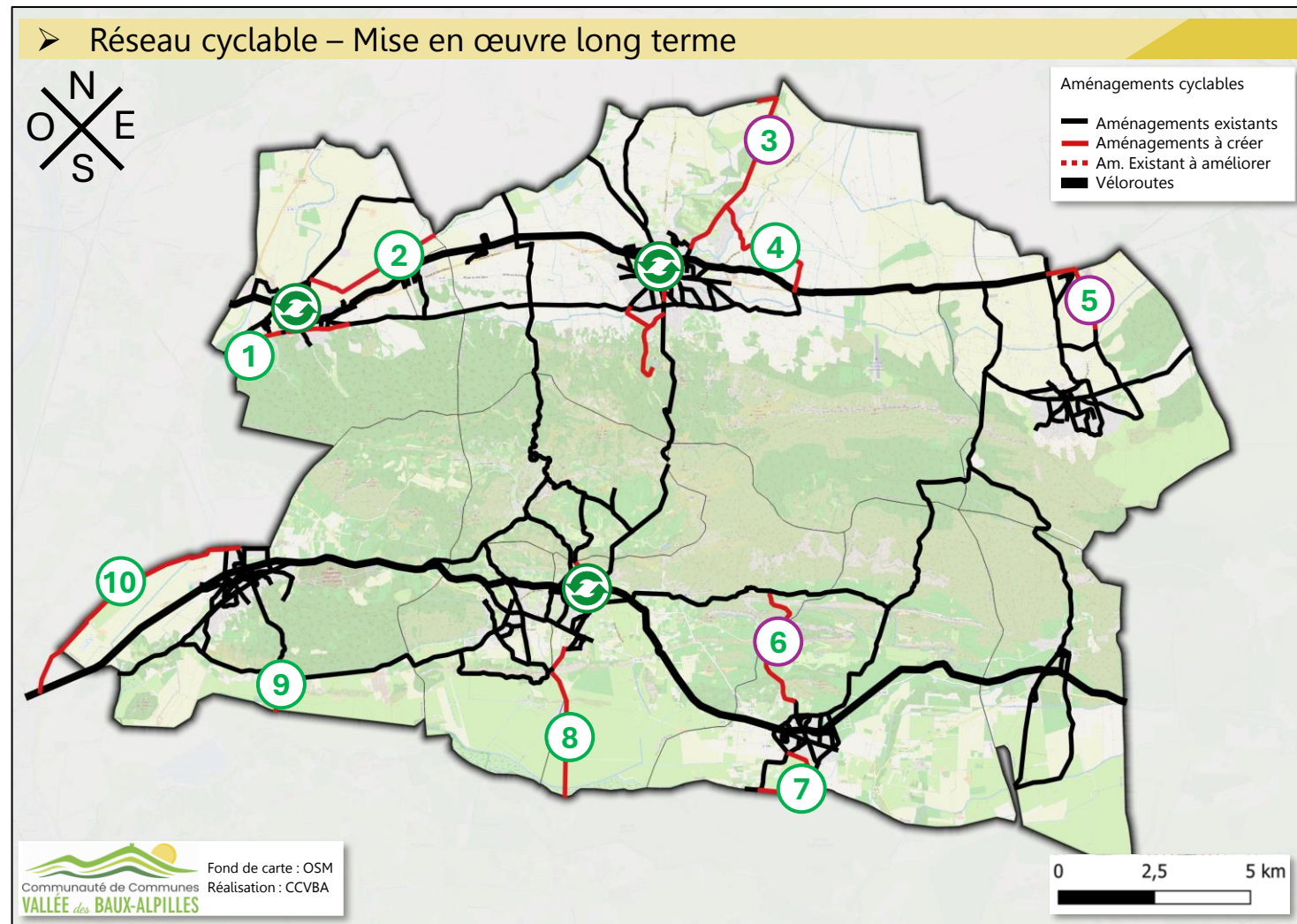
Liaison cyclables horizon 2029-2033

- 1 Liaison Saint Etienne du Grès – Arles**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via le Cours du Loup.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- 2 Liaison Saint Etienne du Grès – Saint Rémy de Provence**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via le Vieux Chemin d'Arles.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- 3 Liaison Saint Rémy de Provence - Eyragues**
→ Itinéraire proposé en site propre via la RD5.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 4 Liaison Eygalières - Orgon**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD24B.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 5 Liaison Aureille Centre – Saint Martin de Crau**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD25.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 6 Liaison Eygalières - Mouriès**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD24.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 7 Liaison Maussane les Alpilles – Mouriès - Eygalières**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie par la route du Destet.
→ Maître d'ouvrage : Département
- 8 Liaison Fontvieille – Le Paradou**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie par la RD78E.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- 9 Liaison Fontvieille – Abbaye de Montmajour**
→ Itinéraire proposé en bande cyclable par la RD17.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
- Centre Bourg**
→ Les zones de rencontres, limitations et Zone 30 sont privilégiées
→ Maître d'ouvrage : Commune



Liaisons cyclables horizon 2033-2035

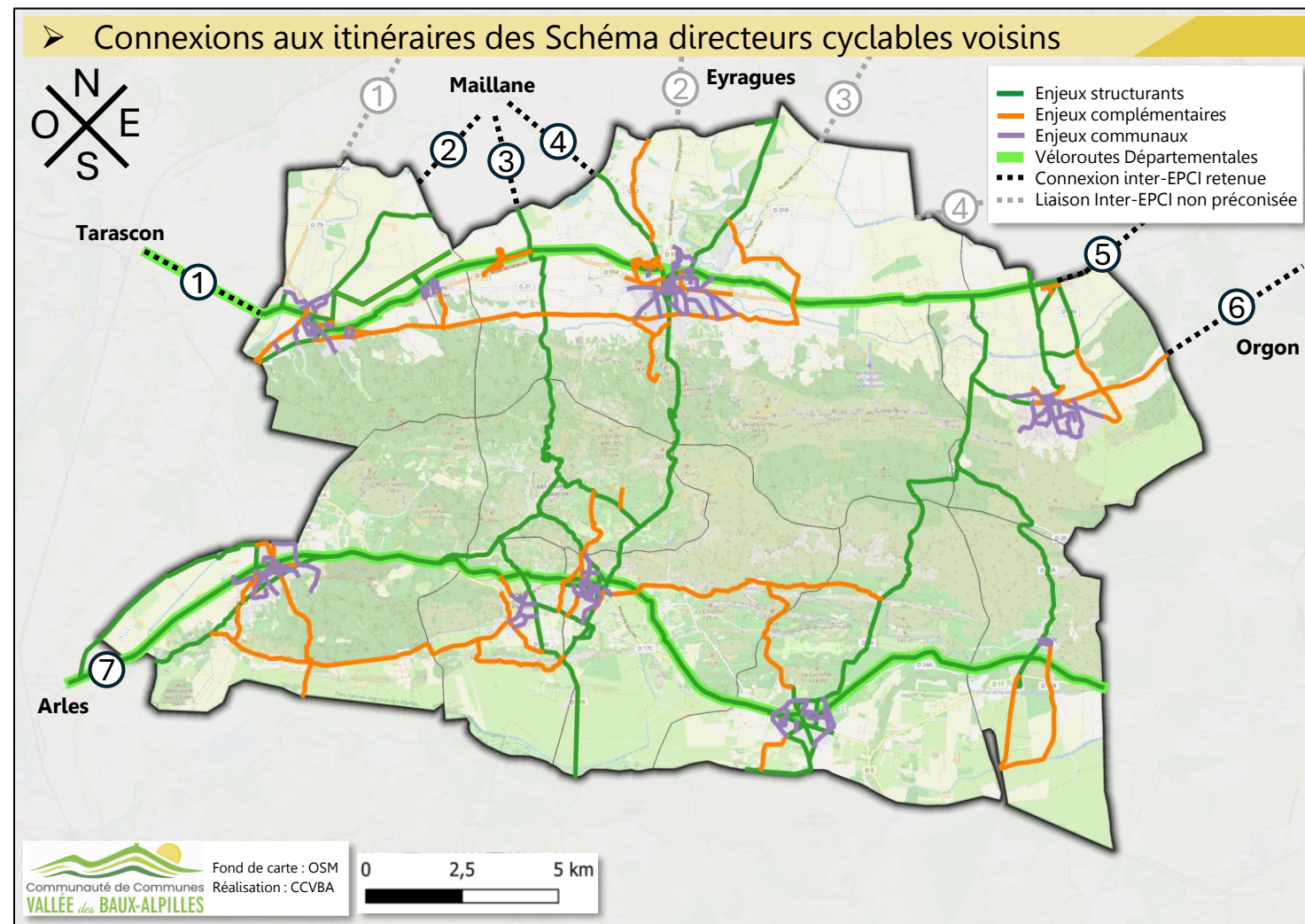
- 1 Liaison Saint Etienne du Grès – Arles**
→ Itinéraire proposé en site propre via la RD32.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
 - 2 Liaison Saint Etienne du Grès – Maillane**
→ Itinéraire proposé en site propre via les berges du Vigueirat.
→ Maître d'ouvrage : A définir
 - 3 Liaison Saint Rémy de Provence - Eyragues**
→ Itinéraire proposé en site propre via la Petite Crau.
→ Maître d'ouvrage : A définir
 - 4 Liaison Petite Crau – EV08**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
 - 5 Liaison Eurovélo 8 – ZA des Grandes Terres - Eygalières**
→ Itinéraire proposé en site propre.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
 - 6 Liaison Mouriès – Route du Destet – Caisse de Jean Jean**
→ Itinéraire proposé en partage de voirie via la RD24.
→ Maître d'ouvrage : Département
 - 7 Liaison Mouriès – Saint Martin de Crau**
→ Itinéraires proposés en site propre et en partage de voirie.
→ Maître d'ouvrage : A définir
 - 8 Liaison Maussane les Alpilles – Saint Martin de Crau**
→ Itinéraires proposés en site propre par la RD27.
→ Maître d'ouvrage : Commune et Département
 - 9 Liaison Fontvieille – Saint Martin de Crau**
→ Itinéraires proposés en bande cyclable par la RD33.
→ Maître d'ouvrage : Département
 - 10 Liaison Fontvieille – Arles**
→ Itinéraires proposés en site propre via les berges du Vigueirat.
→ Maître d'ouvrage : Département
- Centre Bourg**
→ Les zones de rencontres, limitations et Zone 30 sont privilégiées
→ Maître d'ouvrage : Commune



Infrastructures projetées par les schémas directeurs cyclables des EPCI voisines – Itinéraires retenus

Connexions inter-EPCI retenues :

- 1 Liaison Tarascon – Saint Etienne du Grès**
→ Itinéraire de la Méditerranée à vélo (EV08).
- 2 Saint Etienne du Grès – Maillane via RD32 / 79**
→ Itinéraire proposé dans le SDC de Terre de Provence via RD32.
- 3 ZA de la Massane – Maillane via RD27**
→ Itinéraire proposé dans le SDC de Terre de Provence via RD27.
- 4 Saint Rémy de Provence – Maillane via RD5**
→ Itinéraire proposé dans le SDC de Terre de Provence via RD5.
- 5 Eygalières – Plan d’Orgon**
→ Itinéraire proposé dans le SDC de Terre de Provence via RD99 en prolongement de la Méditerranée à vélo.
- 6 Eygalières – Orgon**
→ Itinéraire proposé dans le SDC de Terre de Provence via RD24B.
- 7 Arles - Fontvieille**
→ Itinéraire de la Voie Verte Sud Alpilles (B012).



Infrastructures projetées par les schémas directeurs cyclables des EPCI voisines – Itinéraires non préconisés

Connexions inter-EPCI non préconisées :

- ① **Saint Etienne du Grès – Maillane via RD570N**
→ Non préconisé car passage par la RD570N non adapté aux cycles.
→ Le réseau préconisé emprunte la RD32 puis la RD79 pour relier Maillane et Saint Etienne du Grès.
- ② **Saint Rémy de Provence – Eyragues via RD571**
→ Non préconisé car passage par la RD571 non adapté aux cycles.
→ Le réseau préconisé emprunte la route des Jardins (RD5F) ainsi que la Petite Crau qui sont des itinéraires directs et/ou plus sécurisés.
- ③ **Saint Rémy de Provence – Eyragues via RD30A**
→ Non préconisé car passage par la D30A non adapté aux cycles.
→ Le réseau préconisé emprunte la route des Jardins (RD5F) ainsi que la Petite Crau qui sont des itinéraires directs et plus sécurisés.
- ④ **Saint Rémy de Provence – Mollégès via RD31**
→ Non préconisé car passage par la RD31 non adapté aux cycles.
→ L'itinéraire de la Méditerranée à vélo permet de relier de façon sécurisée et continue les deux Communes.

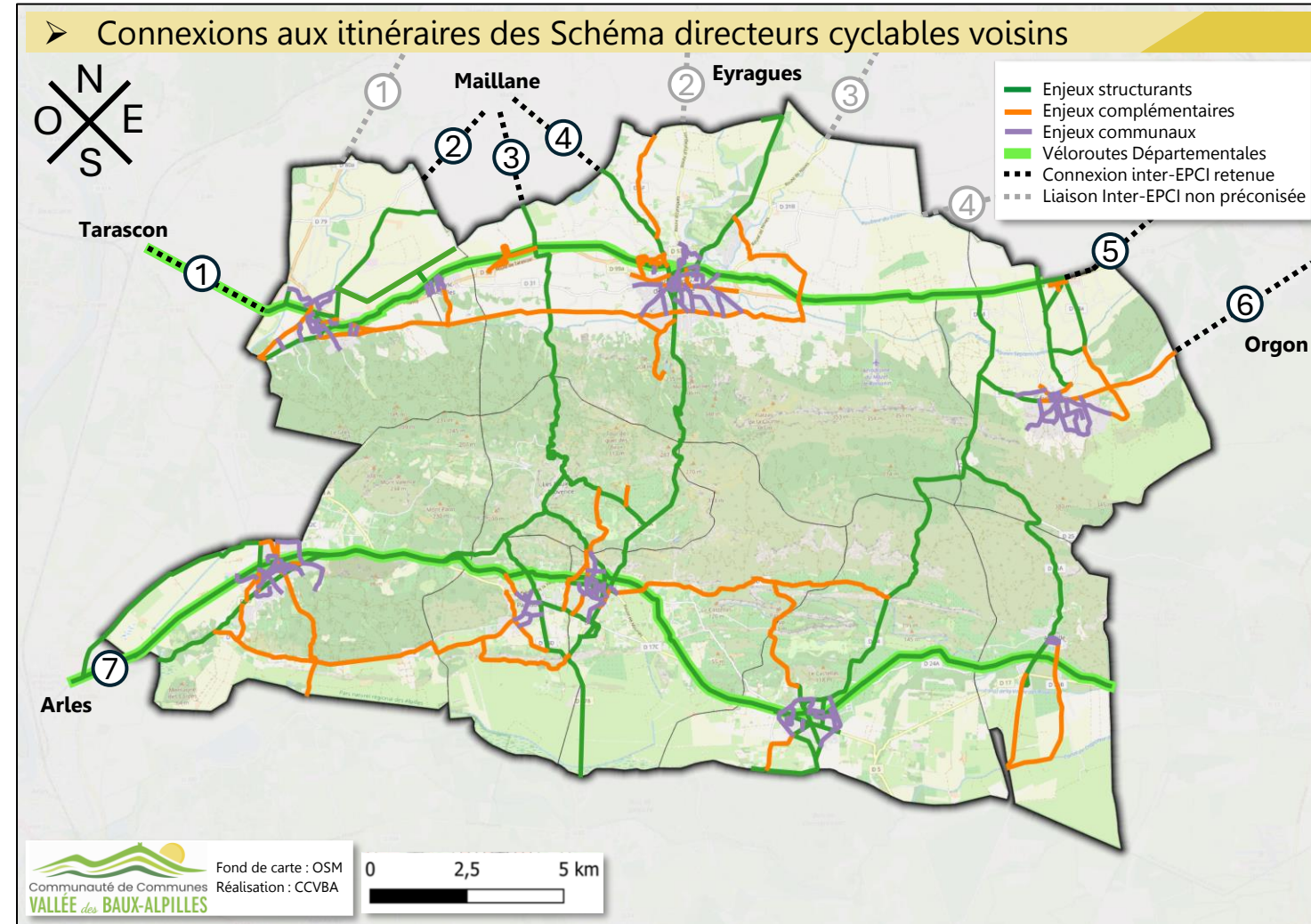


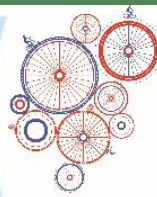
Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

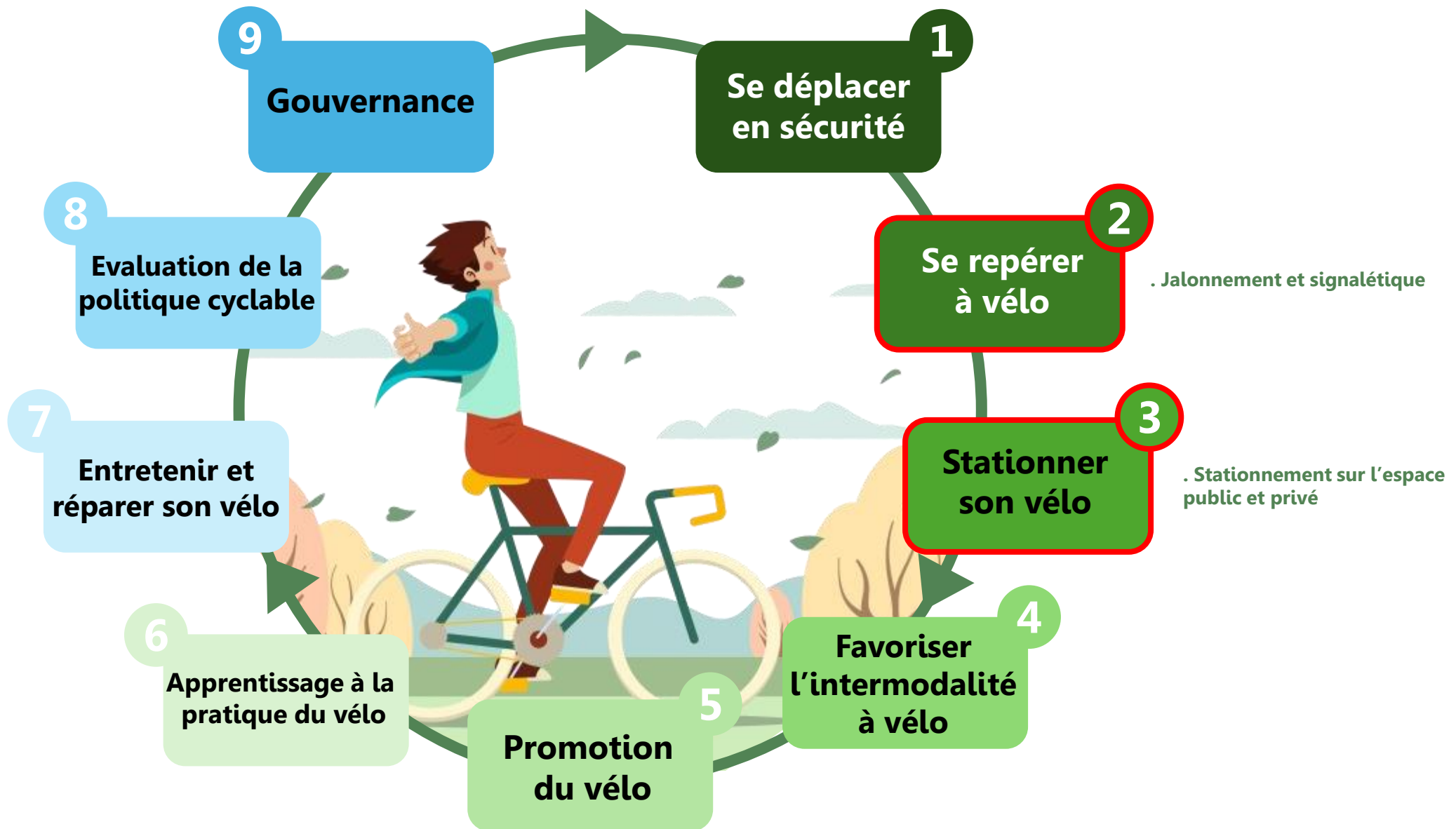
Programmation du stationnement et du jalonnement

Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE





2) Se repérer à vélo

Description de l'action :

Organiser et accompagner la mise en place d'un jalonnement unique et homogène sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de permettre aux usagers de se repérer vers les principaux lieux d'intérêts (commerces, services...) et vers les itinéraires cyclables. Il sera pertinent d'intégrer les itinéraires touristiques et VTT (chemin des Parcs, Boucles du 13) dans la construction de l'action.

Temporalité :

Déploiement progressif de la signalétique en cohérence avec le développement/ la réalisation des infrastructures cyclables préconisées.

Possibilité de réalisation d'une étude complémentaire d'implantation du jalonnement cyclable sur le territoire.

2A) Jalonnement et signalétique

 **Courtes** 2,5

Courtes 2,5

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA...)



Cibles :

Tous types de pratiques cyclables pour se repérer sur l'ensemble du territoire

Modalités de mise en œuvre :

Réalisation d'une étude d'implantation du jalonnement cyclable sur le territoire en lien avec la signalétique existante.

Installation progressive de la signalétique en fonction des itinéraires cyclables réalisés.

Travail à réaliser avec les Communes et le Département.

Estimation financière :

Coût : 85 000€ HT
Panneau de signalisation + carte

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)
Niveau 2 (moyen terme*)
Niveau 3 (long terme*)



Le Schéma Directeur Cyclable intercommunal prévoit la mise en place d'une signalétique vélo sur l'ensemble du territoire.

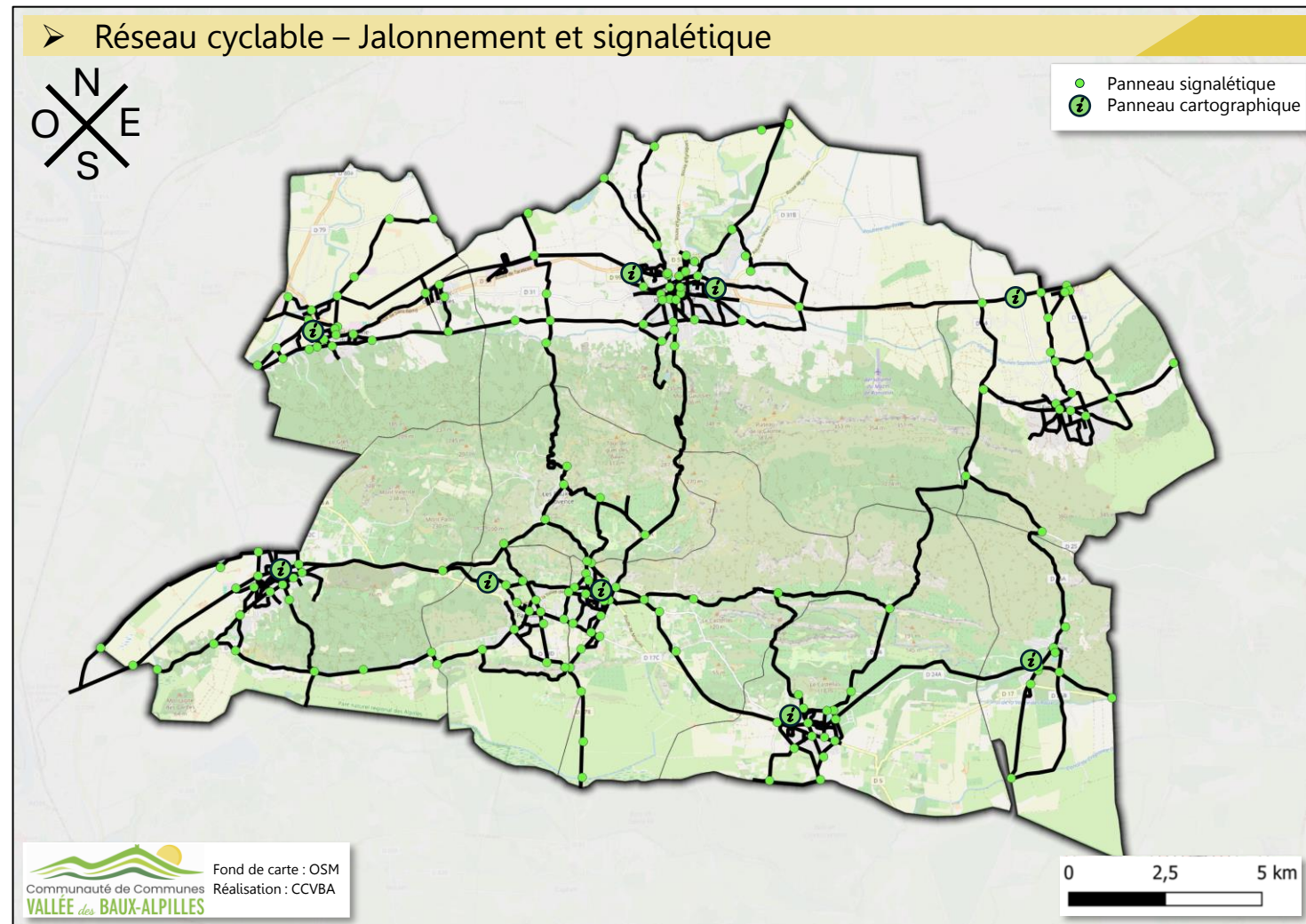
L'objectif est de permettre aux habitants, travailleurs et visiteurs du territoire de se repérer sur le territoire et de pouvoir emprunter les aménagements cyclables sécurisés.

176 points d'implantation de panneaux directionnels sont identifiés à ce titre. (**352 lames directionnelles à installer**).

9 points d'implantation de panneaux cartographiques.

La pose de lames sur des mâts existants permettrait une réduction des coûts liés à l'entretien et à l'implantation.

Les panneaux cartographiques sont à implanter en entrée de territoire et à proximité des bourgs-centres sur les itinéraires structurants du territoire (EV08 et B012).



3) Stationner son vélo

Description de l'action :

Renforcer l'offre de stationnements vélos sécurisés au sein des Communes et sites touristiques de la CCVBA. Déploiement de stationnements courte durée (arceau) et de longue durée (consigne sécurisée) et conseil auprès des acteurs privés (entreprise, copropriété). La localisation de ces espaces de stationnement est à proximité de pôles générateurs de déplacements (école, mairie, commerces...)

Temporalité :

Augmentation progressive de l'offre de stationnement après adoption du Schéma Directeur Cyclable avec l'acquisition d'arceaux et de consignes/boxs vélos.

Proposition d'acquisition d'arceaux et de boxs vélos par la Collectivité en 2025 pour accompagner les Communes dans l'équipement en stationnements cyclables

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PNRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (CEREMA, AGIR)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

- Equipements intercommunaux
- Arrêts de transports en commun et lieux d'intermodalité (cars régionaux)
- Equipements communaux (mairie, salle des fêtes, écoles...)
- Sites touristiques majeurs

Modalités de mise en œuvre :

Définition des modalités de déploiement entre les différents partenaires institutionnels (CCVBA, Communes, Région, PNRA) pour l'acquisition et la pose des équipements de stationnements vélos.

Accompagnement des Communes dans la mise en œuvre d'infrastructure de stationnements vélos par la CCVBA.

Estimation financière :

- Coût d'un arceau : 250€ HT*
- Consigne sécurisée collective : 2000€ HT / vélo
- Consigne individuelle : 2500€ HT / vélo

*Pose inclus

Priorité :

- Niveau 1 (court terme*)
- Niveau 2 (moyen terme*)

3A) Stationnement sur l'espace public et privé



Le Schéma Directeur Cyclable intercommunal prévoit la mise en place d'une politique de stationnements cyclables sécurisés sur l'ensemble du territoire

L'objectif est de permettre aux habitants, travailleurs et visiteurs du territoire de se stationner en toute sécurité. La finalité étant d'éviter les vols et dégradations des vélos.

107 points d'implantation d'arceaux sont identifiés à ce titre. Les arceaux de type « pince roue » sont remplacés par des arceaux en U. Ces arceaux sont à proximité d'équipements publics, de services, de commerces ainsi que de sites touristiques. Un point correspond à 3 arceaux posés (**321 arceaux au total**).

18 points d'implantation de consignes sont identifiés par le Schéma Directeur Cyclable. Un point correspond à 1 consigne 4 places (**72 places au total**).

L'investissement total est évalué à **296 000 € HT**

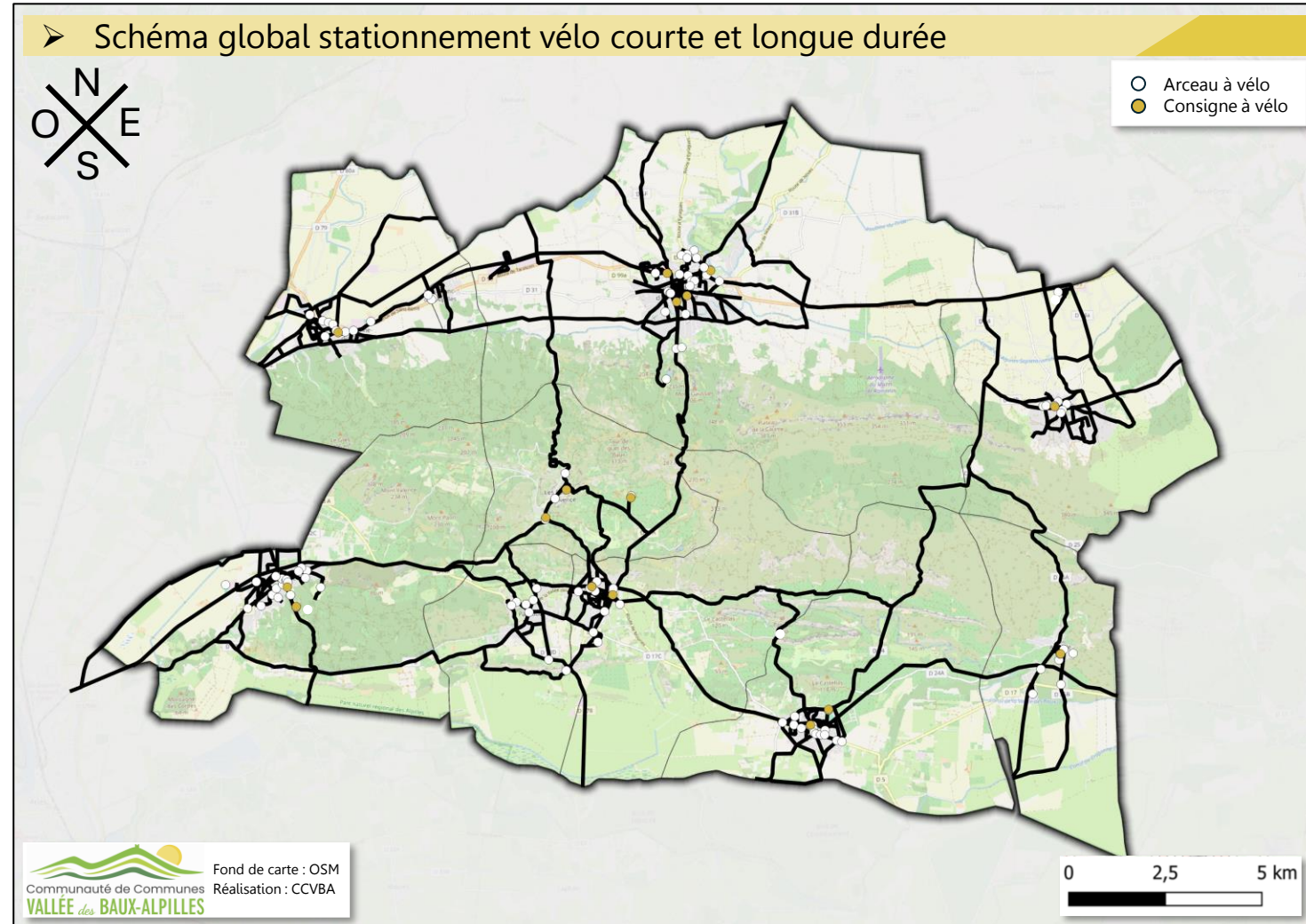


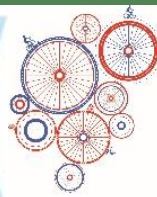
Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

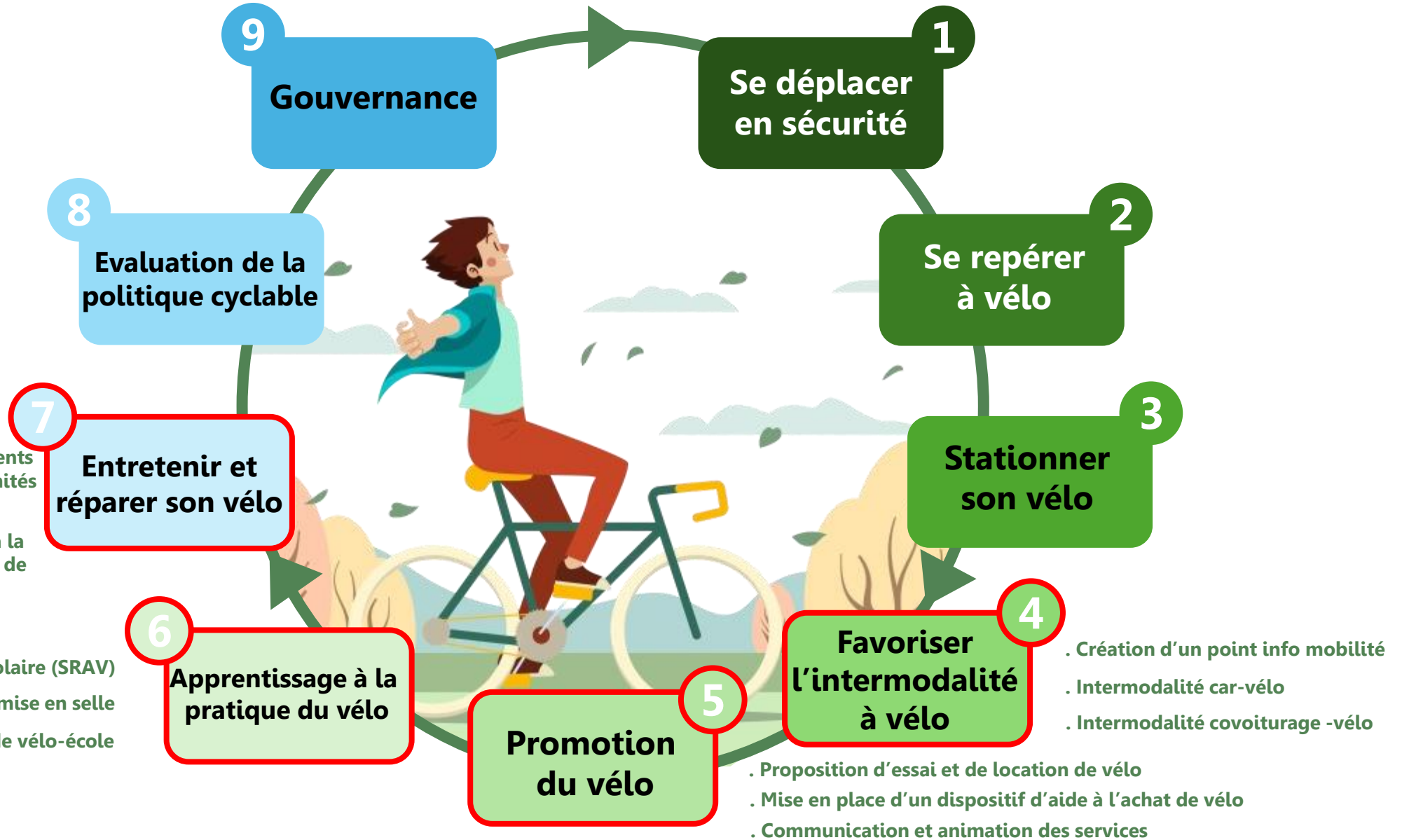
Programmation des services annexes

Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE





4) Favoriser l'intermodalité

Description de l'action :

La ligne 707 du réseau de car express régional ZOU reliant Avignon à Saint Rémy de Provence est déjà équipée de porte-vélos, permettant l'emport de 5 vélos à l'arrière des véhicules. Il y a une nécessité de communiquer sur l'existence de ce service par des animations et démonstration ainsi que par la diffusion d'informations auprès des acteurs institutionnels et touristiques du territoire.

Temporalité :

Renouvellement des actions de communication autour des actions d'emport de vélo sur la ligne 707 dès 2025.

La Collectivité sera un relais pour la communication auprès des habitants pour toute mise en place de nouveaux services de mobilité par la Région Sud.

4A) Intermodalité car-vélo



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Communes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (CEREMA, AGIR)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cibles :

Habitants, travailleurs du territoire pour leurs déplacements du quotidien ainsi que les visiteurs durant la période estivale.

Modalités de mise en œuvre :

Demande d'animation à formuler auprès de la Région Sud.

Mise en place de temps de travail avec la Région Sud pour planifier des actions de communication, d'information et d'animation.

Relais et partenariat de la CCVBA pour les actions de la Région.

Estimation financière :

N.C

Equipements et animation à la charge du transporteur.

Action intégrée à l'action 4A « Stationner son vélo »

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)



4) Favoriser l'intermodalité

Description de l'action :

Prévoir la mise en place de stationnements vélos sécurisés sur les aires de covoiturage et parking-relais en projet au sein de la CCVBA.

Prévoir 3 arceaux ainsi qu'un box 2 places à minima pour les aires de covoiturage et parkings relais.

Temporalité :

Lors de la création d'une nouvelle aire de covoiturage ou d'un parking-relais sur le territoire.

4B) Intermodalité covoiturage - vélo



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA, AGIR)



Cibles :

Habitants et travailleurs du territoire;

Modalités de mise en œuvre :

Déploiement des stationnements cyclables conjointement à la réalisation des aires de covoiturage et parking-relais.

Communiquer sur l'offre de stationnement vélo sur les aires de covoiturage et sur les parkings relais.

Estimation financière :

Coût d'un arceau : 250€*

Coût d'un Box vélo individuel : 2500€

**Pose inclus*

Priorité :

Niveau 2 (moyen terme*)

Niveau 3 (long terme*)



4) Favoriser l'intermodalité

Description de l'action :

Mise en place d'un espace qui jouera un rôle de regroupement et de diffusion de l'information autour des services de mobilité de la CCVBA. Elle pourra permettre la mise en œuvre d'autres actions du schéma cyclable (prêt de vélos / VAE, station de réparation, de gonflage, casiers, etc.).

Temporalité :

Aménagement et organisation d'un espace dédié aux mobilités du territoire (vélo, transport en commun, covoiturage...) sur une temporalité moyen/long terme.

L'action a un réel intérêt pour la politique cyclable du territoire. Cependant sa mise en place engendrerait des coûts conséquents nécessitant une priorisation des actions de mobilités tous modes sur le territoire.

4C) Création d'un point info mobilité



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Région Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (CEREMA, AGIR)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

Les habitants et travailleurs du territoire pour les locations de vélo et l'ensemble des services de la maison des mobilités (informations, casiers, services sur place).

Les cyclotouristes et cyclosportifs en itinérance, les touristes pour l'ensemble des services de la maison des mobilités (informations, services sur place) hormis pour la location de vélo réservée aux habitants du territoire.

Modalités de mise en œuvre :

Définition du lieu d'implantation des locaux de la maison des mobilités.

Concertation entre acteurs pour définir les modalités de gestion et d'organisation de la maison des mobilités.

Estimation financière :

Le coût ne peut être estimé en l'état. Tout dépendra du montage de l'action (s'il s'agit d'une location ou d'acquisition de locaux).

Comprend les actions 4A, 5A, 5B, 5C, 6A, 6B, 6C, 7A et 7B

Priorité :

Niveau 2 (moyen terme*)

Niveau 3 (long terme*)



5) Promotion du vélo

Description de l'action :

Promotion de l'usage du vélo/VAE** comme moyen de déplacement du quotidien par la mise en place d'essais et/ou de locations de vélo à destination des habitants du territoire. La durée de location et la tarification des vélos sont à définir.

L'essai et/ou la location des vélos serait possible auprès de prestataires vélos privés du territoire ou via l'acquisition de vélos par la Collectivité

Temporalité :

Concertation avec les acteurs privés du vélo (loueurs, vendeurs, réparateurs).
Définition de la cible de ce service de location/essai de vélo.
Validation des actions, tarification, modalités de location à mettre en œuvre par les élus communautaire.
Acquisition progressive de vélos et mise en location d'une flotte de vélo proposé à partir de 2026.

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (Assos, pros du vélo...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

L'ensemble des habitants majeurs du territoire. Si mise en place d'un service de location de vélos, possibilité de louer un vélo pour les mineurs pour des stages, emplois saisonniers, chantiers jeunes...).

Modalités de mise en œuvre :

Détermination du mode de gestion, de fonctionnement et de location de la flotte de vélos/VAE.

Définition de la cible de ce service de location/essai de vélo.

Acquisition de vélos (par la collectivité ou via des prestataires privés du territoire) et mise en location de ceux-ci

Estimation financière :

- Achat de VAE (25 vélos) : 62 500€ HT (investissement)

Frais annuels d'entretien et: 10 % de l'investissement.

- Prestation de services externes (fonctionnement)

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)

5A) Proposition d'essais et/ou de location de vélo



5) Promotion du vélo

Description de l'action :

Mise en place d'une subvention pour l'achat de vélo. L'objectif est de permettre aux habitants du territoire de leur faciliter l'acquisition d'un vélo de qualité pour leurs déplacements du quotidien.

Temporalité :

Définir la cible de ce dispositif de subvention.

Validation des modalités du dispositif par les élus communautaires.

Lancement du dispositif proposé en 2027.

5B) Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA, AGIR)



Cibles :

Ensemble des habitants majeurs du territoire.

Modalités de mise en œuvre :

Détermination du mode de gestion du dispositif de subvention.

Définition de la cible du dispositif

Lancement d'une première expérimentation.

Estimation financière :

25 000€/an

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)



5) Promotion du vélo

Description de l'action :

Mise en place d'actions de communication pour promouvoir l'utilisation du vélo/VAE. Ces actions peuvent être plurielles :
→ Campagnes d'affichage
→ Relais site internet
→ Stand vélos lors d'évènements
→ Sensibilisation aux actions mises en œuvre par la CCVBA (service de location, aides, aménagements...)

Temporalité :

Dès 2025, pour communiquer en amont des animations qui peuvent avoir lieu lors des jours de marché ou à l'occasion d'évènements (fêtes du Parc, etc...).

Mise en place d'opérations de communication continues sur l'année (réseau cyclable, équipement vélo, service vélo).

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (associations locales)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

Tous les habitants du territoire

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'accords avec les mairies des territoires ciblés pour les campagnes de communication en vue d'animations.
Communication via les canaux de la CCVBA, du PNRA, OTI, OT et des communes du territoire en amont de chaque animation.
Acquisition du matériel (roll-up, oriflamme...)
Convention avec les associations et/ou structures privées pour la diffusion des documents de communication.

Estimation financière :

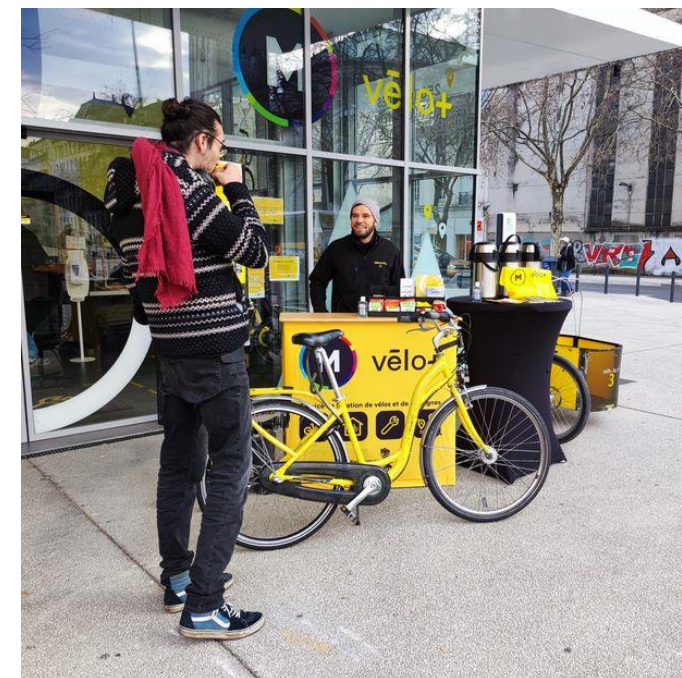
2 000 €/an pour financer les supports de communication

**Coût faisant parti du coût total du programme d'animation (27500€)*

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)
Niveau 2 (moyen terme*)

5C) Communication et animation des services vélos



6) Apprentissage du vélo

Description de l'action :

Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. La formation de 10 heures s'organise en 3 étapes, encadrée par des professionnels : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler.

Temporalité :

Proposition de lancement de l'aide au financement et/ou mise en œuvre du SRAV auprès des communes de la CCVBA dès l'année scolaire 2025/2026.

Prolonger l'aide aux actions de formation déjà engagées au sein des écoles du territoire avec pour objectif à terme de former l'ensemble des classes de CM1/CM2 du territoire

6A) En milieu scolaire (SRAV)



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA
Communes
CD13
Région Sud
PNRA
Autres (associations, CEE)

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

Elèves en école primaire de 6 à 11 ans

Modalités de mise en œuvre :

Demande auprès des partenaires organisateurs des formations pour mettre en œuvre le dispositif au sein des écoles volontaires.

Sondage auprès des établissements scolaires du territoire pour quantifier le nombre d'intéressés pour expérimenter le dispositif SRAV. Puis déploiement opérationnel.

Estimation financière :

Budget rentrée 2025 : 13 500€ pour accompagner jusqu'à 8 classes sur un cycle complet

**Coût faisant parti du coût total du programme d'animation (27500€)*

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)
Niveau 2 (moyen terme*)



6) Apprentissage du vélo

Description de l'action :

Mise en place d'actions de réapprentissage du vélo au travers d'animations sur le territoire. Les animations sont réalisées par des formateurs assermentés, par groupe de 1 à 5 personnes.

Temporalité :

Proposition de réalisation des animations à partir de 2025, en fonction de la disponibilité des formateurs pour réaliser ces animations de remise en selle.

6B) Atelier de remise en selle



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (Associations, CEE)



Cibles :

Tous les habitants du territoire.

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'accords avec les mairies des territoires ciblés par les animations et campagnes de communication.

Communication via les canaux de la CCVBA, des communes ainsi que des établissements seniors du territoire.

Acquisition du matériel si nécessaire (vélo...).

Convention avec association et/ou structure privée pour la réalisation des animations. Lancement de l'animation.

Estimation financière :

4 000 €* / an pour aider à financer l'action et les supports de communication.

**Coût faisant parti du coût total du programme d'animation (27500€)*

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)



6) Apprentissage du vélo

Description de l'action :

Mise en place d'actions de réapprentissage du vélo au travers d'animations sur le territoire. Les animations sont réalisées par des formateurs assermentés, par groupe de 1 à 5 personnes.

Temporalité :

Proposition de réalisation des animations à partir de 2025, en fonction de la disponibilité des formateurs pour réaliser ces animations de vélo-école.

6C) Réalisation de vélo-école



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (Associations, CEE...)



Cibles :

Tous les habitants du territoire

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'accords avec les mairies des territoires ciblés par les animations et campagnes de communication.

Communication via les canaux de la CCVBA, des communes, des prescripteurs sociaux du territoire en amont de chaque animation.

Acquisition du matériel si nécessaire (vélo...).

Convention avec association et/ou structure privée pour la réalisation des animations.

Estimation financière :

4 000 €* / an pour aider à financer l'action et les supports de communication

**Coût faisant parti du coût total du programme d'animation (27500€)*

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)



7) Entretien et réparer son vélo

Description de l'action :

Mise en place d'équipements en libre accès pour améliorer l'expérience à vélo sur le territoire :

- Station d'auto-réparation
- Station de gonflage
- Casiers sécurisés

Temporalité :

Aménagement et organisation de plusieurs espaces d'auto-réparation sur l'ensemble du territoire. Proposition de déploiement de service d'auto-réparation dès 2025

7A) Déploiement d'équipements d'auto-réparation et aménités complémentaires

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA
Communes
CD13
Région Sud
PNRA
Autres (CEREMA, AGIR)



Cibles :

Les habitants et travailleurs du territoire.

Les cyclotouristes en itinérance et les cyclosportifs

Modalités de mise en œuvre :

Définition du lieu d'implantation des équipements.

Concertation entre acteurs pour modalités de pose et de gestion et d'entretien des équipements.

Accompagnement des Communes dans la mise en œuvre d'équipements vélos par la CCVBA.

Estimation financière :

Investissement borne de réparation : 2000 € HT

Investissement borne de gonflage : 1500 € HT

Investissement casier sécurisé : 1500 € HT

Priorité :

Niveau 1 (court terme)

Niveau 2 (moyen terme)



Le Schéma Directeur Cyclable intercommunal prévoit la mise en place d'une politique de déploiement de services vélos sur l'ensemble du territoire

L'objectif est de permettre aux habitants, travailleurs et visiteurs du territoire de disposer de services vélo performants pour se déplacer sur le territoire en toute sécurité et entretenir leur vélo. La finalité étant d'offrir un confort de circulation à vélo.

18 points d'implantation de « **pied d'entretien et de réparation** » sont identifiés à ce titre.

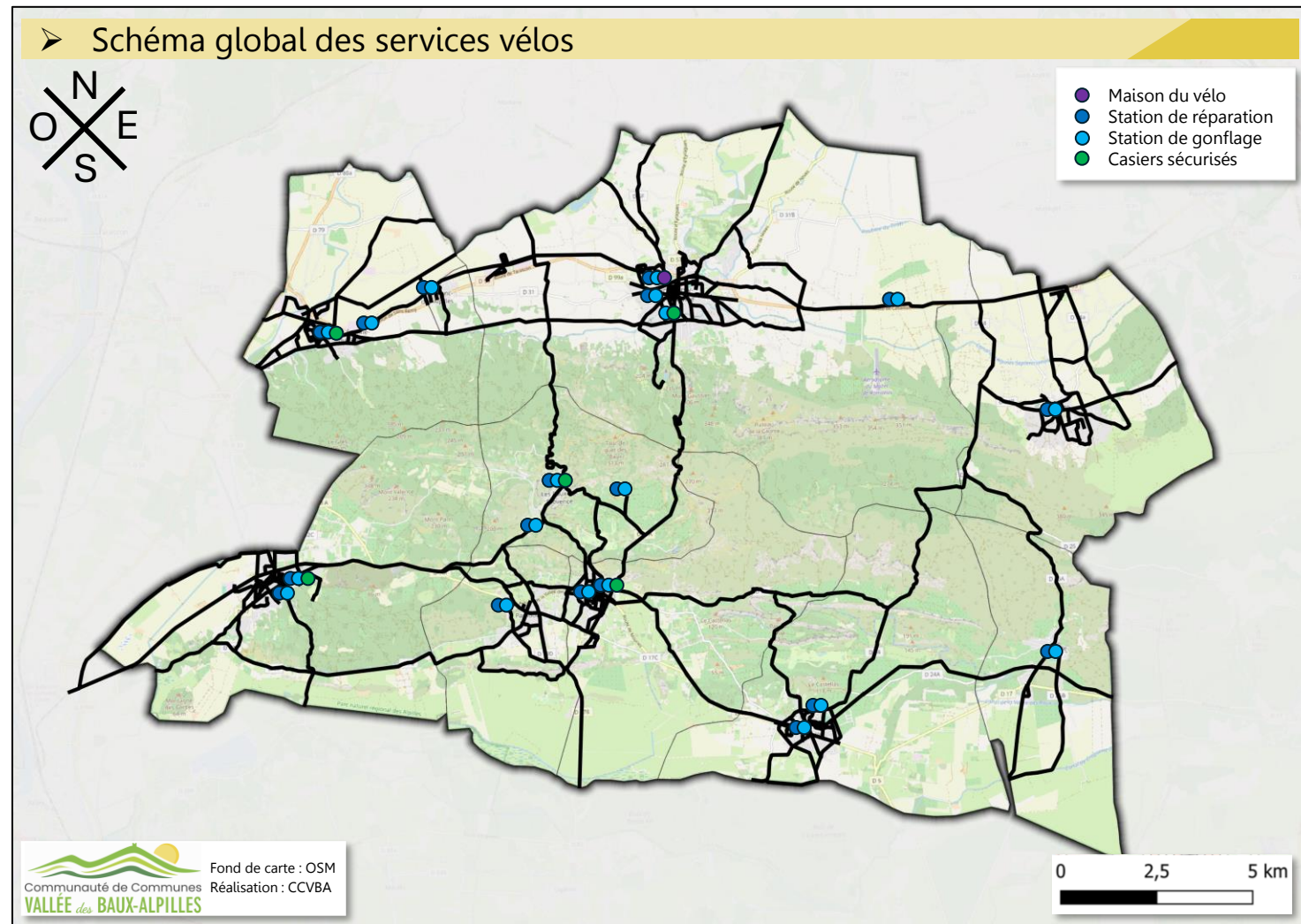
19 points d'implantation de « **station de gonflage** » sont identifiés à ce titre.

5 points d'implantation de « **casiers sécurisés** » sont identifiés à ce titre.

1 point d'implantation d'une « **Maison du vélo** » est identifié à ce titre.

Ceux-ci sont à proximité d'équipements publics, de services, de commerces ainsi que de sites touristiques.

L'investissement total est évalué à **75 000 € HT** hors Maison du vélo.



7) Entretien et réparer son vélo

Description de l'action :

Mise en place d'ateliers d'apprentissage à l'entretien et à la réparation des vélos. L'objectif est de permettre aux habitants de pouvoir réaliser des réparations de première nécessité (crevaisson, dérailleur) et de faire un diagnostic du vélo. Les vélos qui nécessitent des réparations plus poussées seront réorientés vers des professionnels du cycle.

Temporalité :

Proposition de réalisation des animations à partir de 2026, lors des jours de marché ou à l'occasion d'évènements (fêtes du Parc, etc...).

7B) Atelier d'apprentissage à la réparation et à l'entretien



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (Associations, vélocistes)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

Tous les habitants du territoire ainsi que les publics de passage sur le territoire (itinérants, touristes).

Modalités de mise en œuvre :

Mise en place d'accords avec les mairies des territoires ciblés par les animations et campagnes de communication.

Communication via les canaux de la CCVBA, du PNRA, OTI, OT et des communes du territoire en amont de chaque animation.

Acquisition du matériel (matériel d'entretien, réparation...)

Convention avec association et/ou structure privée pour la réalisation des animations. Lancement de l'animation.

Estimation financière :

4 000 €* / an pour aider à financer l'action et les supports de communication.

**Coût faisant parti du coût total du programme d'animation (27500€)*

Priorité :

Niveau 1 (court terme*)

Niveau 2 (moyen terme*)

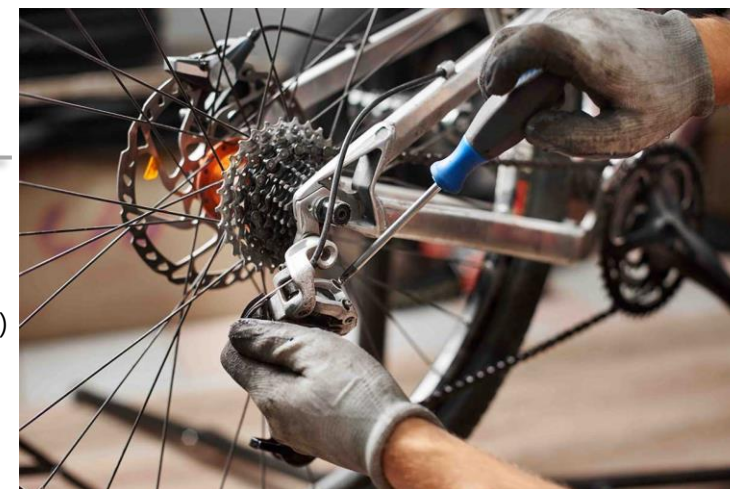


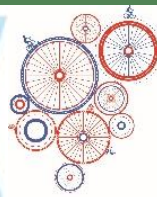
Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

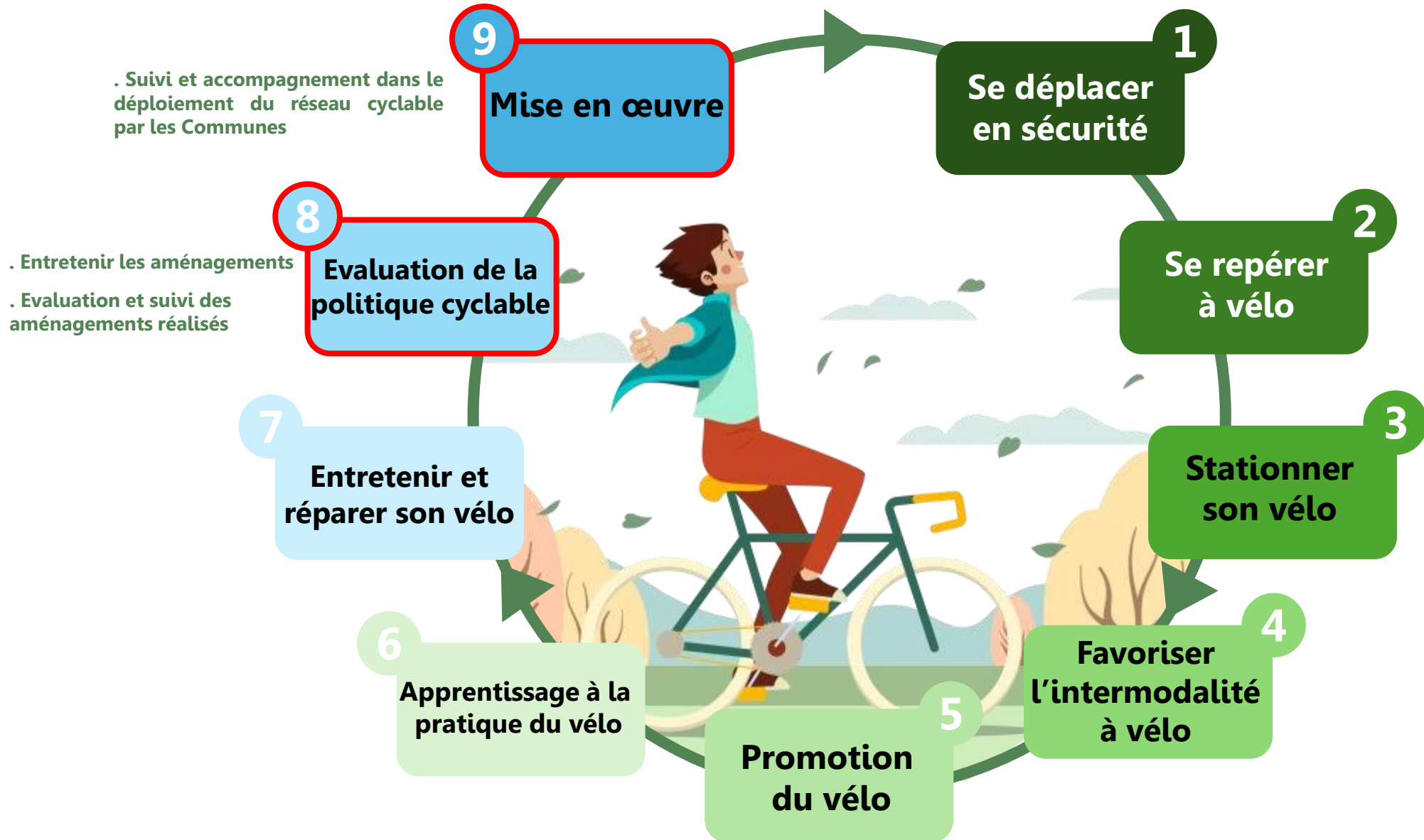
Gouvernance

Soutenu par



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE





8) Evaluation de la politique cyclable

Description de l'action :

Mise en place d'une pratique d'entretien régulier de la voirie (balayage, nettoyage, défrichage, déneigement, etc.) sur les aménagements cyclables identifiés au schéma directeur cyclable à l'échelle de la CCVBA dont l'entretien incombe au Département, à la collectivité et aux Communes du territoire.

Temporalité :

En continuité du déploiement des infrastructures cyclables identifiées au Schéma Directeur Cyclable intercommunal.

8A) Entretien des aménagements



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage

Partenaires

CCVBA



Communes



CD13



Région Sud



PNRA



Autres (CEREMA, AGIR)



Cibles :

Toutes les infrastructures cyclables du territoire.

Modalités de mise en œuvre :

Définition de l'entretien et du niveau de service à maintenir sur chacune des infrastructures mises en œuvre avec les gestionnaires de voirie (CD13, Communes, CCVBA).

Estimation financière :

Estimation du coût d'entretien au kilomètre d'un aménagement cyclable : 1000€ / km / an

Estimation du coup d'entretien au mètres linéaire pour les marquages au sol : 1€ / mètre linéaire

Priorité :

Action continue*



8) Evaluation de la politique cyclable

Description de l'action :

Élaboration d'un tableau de bord et d'un comité de suivi pour faciliter la mise en place et l'évaluation des résultats induits par le Schéma Directeur Cyclable (SIG Mobilité, Cycloscope). Possibilité d'intégrer des compteurs vélos automatiques ou d'outils de comptage non permanents afin de disposer de données quantitatives de fréquentation.

Temporalité :

Création d'un tableau de bord (SIG) et d'un comité technique de suivi la mise en place dès 2025 si approbation du Schéma Directeur Cyclable.

Pose d'un compteur (fixe ou mobile) après réalisation de plusieurs infrastructures cyclables majeures.

8B) Evaluation et suivi des aménagements réalisés



Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CD13	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (CEREMA, AGIR)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cibles :

Aménagements cyclables et/ou services vélos existants et/ou en projet.

Modalités de mise en œuvre :

Création et animation d'un comité technique de suivi régulier avec un représentant technique de chaque Commune du territoire.

Création d'un tableau de bord permettant de suivre la réalisation des aménagements et services vélos préconisés au Schéma Directeur Cyclable

Estimation financière :

Prix compteur : 6,5K€ HT pose et raccordement inclus,
Budget forfaitaire : 500 €/an

Priorité :

Action continue*



9) Mise en œuvre

Description de l'action :

Accompagnement et conseil auprès des Communes du territoire pour le déploiement des aménagements cyclables réalisés par les Communes.

L'accompagnement et le conseil peuvent-être techniques (dimension de voirie, signalisation, faisabilité d'un aménagement...) mais aussi financier (demandes de subventions, attribution de subventions...).

Temporalité :

Dès 2025, après approbation du Schéma Directeur Cyclable en Conseil Communautaire.

9A) Accompagnement et conseil dans le déploiement du réseau cyclable par les Communes

Acteurs à mobiliser :

Maître d'ouvrage Partenaires

CCVBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CD13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PNRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (CEREMA, AGIR)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cibles :

Les Communes souhaitant réaliser des aménagements cyclables inscrits au Schéma directeur cyclable.

Modalités de mise en œuvre :

Approbation du Schéma directeur cyclable en Conseil Communautaire.

Sollicitation par les Communes auprès de la CCVBA pour accompagnement technique et/ou financier et conseil pour la réalisation d'aménagements cyclables.

Estimation financière :

-

Priorité :

Action continue*



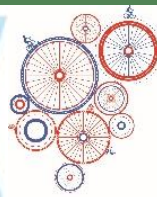
Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

Modalités techniques et financières

Soutenu par

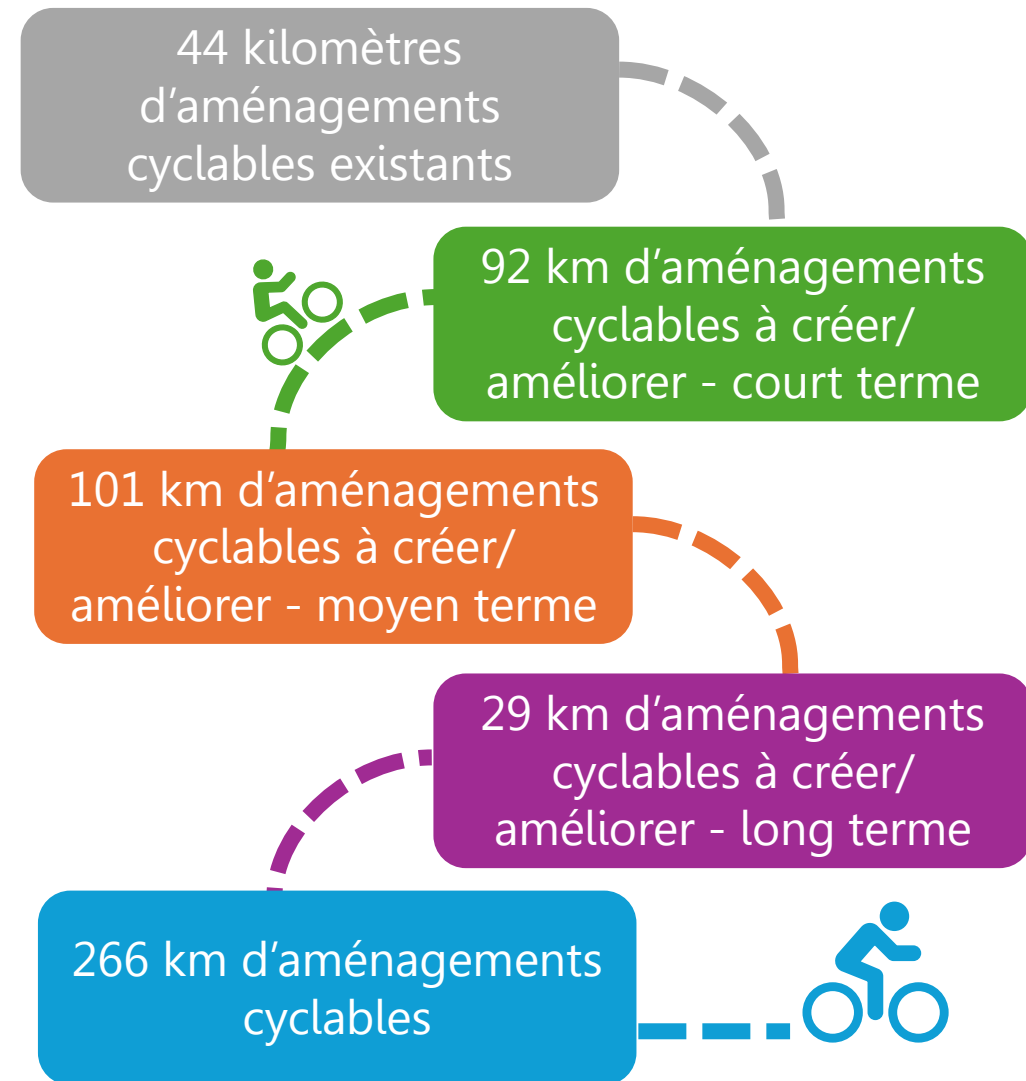


Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



Synthèse des investissements – Aménagements cyclables

Hiérarchie	Echéance	Estimation totale	Distance en Km
Structurant	Court terme	2 015 010 €	60,9
	Moyen terme	2 699 420 €	20,9
	Long terme	6 003 100 €	19,8
Total		10 717 530 €	101,6
Secondaire	Court terme	422 150 €	13,5
	Moyen terme	883 070€	54,8
	Long terme	655 950 €	7,8
Total		1 961 170 €	76,3
Communal	Court terme	358 170 €	18,1
	Moyen terme	1 402 000 €	21,7
	Long terme	521 050 €	4
Total		2 281 220 €	43,9
Total		14 959 920 €	222*



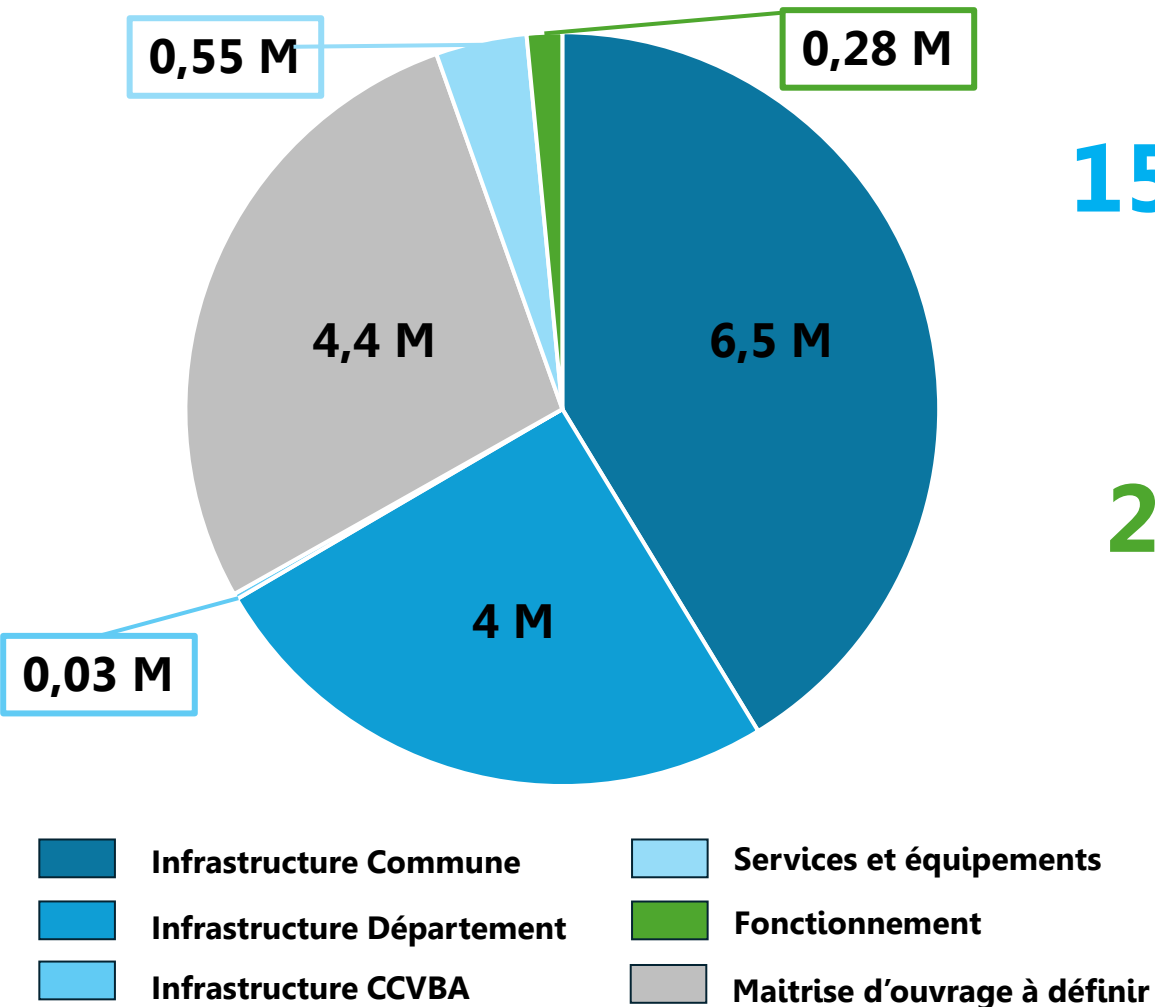
Synthèse des investissements par Commune – Aménagements cyclables (2025 -2035)

	Coût Commune Court terme (2025-28)	Coût Commune Moyen terme (2029-32)	Coût Commune Long terme (2033-35)	Total Commune	Total Autre	Total
Aureille	149 600 €	292 000 €	0 €	441 600 €	62 100 €	503 700 €
Baux de Provence	221 560 €	106 920 €	0 €	328 480 €	76 750 €	405 230 €
Eygalières	512 900 €	451 450 €	0 €	964 350 €	992 850 €	1 957 200 €
Fontvieille	254 700 €	790 350 €	0 €	1 045 050 €	338 100 €	1 383 150 €
Le Paradou	87 000 €	2 750 €	0 €	89 750 €	39 000 €	128 750 €
Mas Blanc des Alpilles	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €
Maussane les Alpilles	159 850 €	466 000 €	513 300 €	1 139 150 €	1 322 250 €	2 461 400 €
Mouriès	330 050 €	249 750 €	0 €	579 800 €	582 250 €	1 162 050 €
Saint Etienne du Grès	59 400 €	95 850 €	455 000 €	610 850 €	2 289 250 €	2 900 100 €
Saint Rémy de Provence	343 770 €	622 320 €	269 700 €	1 235 790 €	2 722 550 €	3 958 340 €
	2 218 830 €	3 077 390 €	1 238 000 €	6 534 820 €	8 425 100 €	14 959 920 €

Synthèse des investissements et fonctionnement – Services et animations

Nom de l'action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
2A) Jalonnement et signalétique	13 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	11 100 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	
3A) Stationnement sur l'espace public et privé	135 k €	27 650 €	27 650 €	110 k €							
4A) Intermodalité car-vélo	En lien avec l'action 4A										
4B) Intermodalité covoiturage -vélo	Possibilité de mise en œuvre de l'action si création d'aire de covoiturage										
4C) Création d'un point info mobilité / Maison du vélo	Modalité à définir										
5A) Proposition d'essais et de location de vélo		6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €
5B) Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo			25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €					
5C) Communication et animation des services vélos	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €			
6A) En milieu scolaire (SRAV)	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €			
6B) Atelier de remise en selle	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €			
6C) Réalisation de vélo-école	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €			
7A) Déploiement d'équipements d'auto-réparation	55 500 €	14 000 €	14 000 €								
7B) Atelier d'apprentissage à la réparation et à l'entretien		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €			
8A) Entretien des aménagements	Action continue										
8B) Evaluation et suivi des aménagements réalisés	Action continue										
9A) Accompagnement et conseil	Action continue										
	227k €	82 k €	107 k €	175 k €	70 k €	66 k €	41 k €	41 k €	13 k €	13 k €	6 k €

Synthèse des coûts de fonctionnement et d'investissement



15,5 M € HT

De dépenses dédiées à l'investissement (infrastructures cyclables / services vélo)

Dont **6,5 M €** à la charge les **Communes** et **0,58 M €** à la charge de la **Collectivité**

280 K € HT

De dépenses dédiées au fonctionnement à la charge de la **Collectivité**

Coût total du schéma cyclable :

15,8 M € HT

Dispositifs de subvention et cofinancements : Aménagements cyclables

Aide aux Communes porté par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Dispositifs :

- Aide aux travaux de proximité : uniquement les communes – jusqu'à 70% – 85K HT par an
- Aide à la transition énergétique : études plan vélo et aménagement de pistes cyclables et voies vertes – de 20 à 60% – 500K HT par an
- Contrat départemental pour la transition écologique : selon contractualisation
- Aide existante pour acquérir l'emprise foncière

<https://www.departement13.fr/nos-actions/aides-aux-communes/laide-aux-communes-les-guides/>

Le sud à vélo : aménagement pour desserte d'équipements porté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif : Développer des aménagements cyclables autour d'établissements et de pôles considérés prioritaires (gares, établissements d'enseignement, pôles structurants) et pour lesquels l'accessibilité à vélo doit être encouragée et facilitée.

Modalités : 50 à 70% selon l'opération et la bonification obtenue.

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo>

Schéma régional des véloroutes porté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif : Développer des itinéraires cyclables attractifs et sécurisés, de longue distance, destinés à un public et des usages variés (itinérance touristique, loisirs, utilitaire) et constituer des axes structurants pour la mobilité quotidienne à vélo.

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur>

Accompagner l'aménagement durable – Volet aménagement favorable aux modes actifs par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif : Créations, améliorations ou sécurisations d'aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes, etc.) et justifiant d'un intérêt en termes de desserte, d'interconnexion, d'accessibilité ou de report modal.

Modalités : 10 à 40% selon l'opération.

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/accompagner-lamenagement-durable-volet-amenagement>

Développer le Vélotourisme porté par l'ADEME

Objectif : Accompagner les socioprofessionnels et les collectivités territoriales dans le développement des véloroutes et des services dédiés aux touristes à vélo

Modalités : 55 à 70% selon l'axe choisi.

Date limite : 31/01/2025

<https://agirpourtatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240725/developper-velotourisme?cible=78>

Dispositifs de subvention et cofinancements :

Services vélos et animations

Alvéole+ porté par la FUB

Objectif : Financer du stationnement abrité et sécurisé pour les vélos et former à la mobilité à vélo.

Modalités : 40% de l'investissement HT (50% en ZFE-m), avec application d'un montant maximal de prise en charge par type d'abri et par place.

<https://alveoleplus.fr/>

Label « Accueil Vélo » porté par Provence Tourisme

Objectif : Valoriser Offices de tourisme, musées, bases de loisirs,... dont la gestion est assurée par votre collectivité, en proposant des équipements et des services adaptés et de qualité.

https://www.francevelotourisme.com/contact/devenir_accueil_velo

1 000 bornes porté par le Conseil Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif : Soutenir les professionnels de la filière à l'installation d'équipements pour la recharge de véhicules électrique et l'accueil de clientèles cyclotouristes.

Modalités : Prise en charge de 50% des dépenses éligibles, plafonné à 3 000 euros par projet.

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/1-000-bornes>

Territoires touristiques d'avenir – Volet développement durable porté par le Conseil Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif : Solutions et aménagements pour l'accueil du cyclotourisme et la facilitation des déplacements bas carbone du dernier kilomètre pour les hébergeurs

Modalités : Prise en charge de 50 des dépenses éligibles, plafonné à 70K€ pour le fonctionnement et 100K€ pour l'investissement.

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/appel-a-projets-territoires-touristiques-davenir>

Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale porté par le Conseil Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif : Intégrer tout ou partie des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale : stationnement couvert et sécurisé pour vélos ; panneaux d'information multimodale ; bornes de recharge électrique (pour véhicule léger et/ou vélo) ; cheminement piéton sécurisé jusqu'à l'arrêt TC.

Modalités : Financement à hauteur de 50 % du coût HT total d'investissement dans la limite de 8 000 € par place véhicule léger (VL) et 120 000 € d'aide par projet.

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-aux-aires-de-covoiturage-dans-leur-dimension-multimodale>

Génération Vélo porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

Objectif : Génération Vélo vise à développer et amplifier le déploiement de la formation au « Savoir rouler à vélo », auprès des enfants de 6 à 11 ans afin de leur permettre de développer la pratique du vélo en autonomie.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6031-developper-le-savoir-rouler-a-velo-apres-des-/>

Schéma directeur cyclable Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

MERCI POUR VOTRE ATTENTION